



Réunion de lancement
Débat public THT Cotentin-Maine
Saint-Lô, le 8 novembre 2005

Ont participé au débat public :

M. HERZ, directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE

M. DESQUILBET, chef du projet, RTE

M. HALBECQ, Vice-Président du Conseil général

M. DUFOUR, Confédération paysanne

M. BAILHACHE, Président la chambre d'agriculture,

M. MESLIN, Vice-Président de Manche Développement

M. BONDUELLE, Agir pour l'environnement

M. FERREY, Président de la FDSEA

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

M. BLONDIAUX, CPDP THT

M. MABILAIS, CPDP THT

M. VELLAUD, CPDP THT

M. FAYSSE, CPDP EPR

Introduction

Jean-Pierre GIBLIN
Président de la CPDP THT

Danielle FAYSSE
CPDP EPR

Jean-Pierre GIBLIN

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous demander de vous installer, de vous asseoir pour que nous puissions commencer cette réunion à l'heure. Je vais également demander aux personnes invitées ou aux personnes dont le nom figure sur le chevalet, qui doivent donc venir à cette table, de venir tout de suite sur l'estrade, nous ne perdrons comme cela pas de temps en mouvement de personnes. Installez-vous donc, s'il vous plaît. Il manque encore quelques personnes, Monsieur Bonduelle, Monsieur Dufour qui vont arriver.

Je voudrais donc tout d'abord vous remercier de votre présence pour ce qui constitue la première réunion de ce débat public qui va s'étendre sur quatre mois, comme vous le savez sans doute. Je remerciais tout d'abord le maire de Saint-Lô qui a eu l'amabilité de nous accueillir dans sa commune pour cette première réunion et de nous avoir permis d'utiliser cette salle récemment rénovée. Je salue également toutes les personnalités ici présentes, particulièrement Monsieur Fargeas, préfet de la Manche, qui nous fait l'honneur de participer à cette première réunion.

Je voudrais très rapidement vous rappeler, il s'agit d'un rappel pour certains et d'une information pour d'autres, comment se situe le débat et quel est son enjeu. Vous savez tous que ce projet porte sur l'installation d'une ligne à très haute tension qui doit aller du Cotentin jusqu'au Maine. Nous sommes au tout début de la réflexion sur ce projet, je tiens à le souligner, et aucune décision n'est arrêtée aujourd'hui. Il s'agit d'un débat public et non d'une enquête publique. Celle-ci n'interviendra que dans quelques années, si ce projet est confirmé d'ici là.

Ce projet de ligne à très haute tension est évidemment lié à celui de l'EPR de Flamanville dont vous avez certainement entendu parler, mais les impacts de ces deux projets sont totalement différents. Aussi la Commission Nationale du Débat Public a jugé nécessaire d'organiser deux débats concomitants et coordonnés. C'est pourquoi Madame Faysse, membre de la Commission EPR, se trouve parmi nous et c'est pour cela que nous organisons également le 16 novembre à Rennes une réunion commune à nos deux commissions sur le thème de l'alimentation énergétique du grand ouest.

Nous allons ensemble, pendant ce débat, donc pendant quatre mois, envisager à la fois l'opportunité du projet et ses modalités de réalisation. Les questions sont évidemment nombreuses, et la première que nous pourrions nous poser en termes d'opportunité est de savoir si une nouvelle ligne à très haute tension est nécessaire. Qu'apportera-t-elle à l'alimentation électrique du grand ouest ? Nous aborderons ce sujet à Rennes. Quelles seraient les alternatives techniques envisageables ? Quels (*inaudible*) apports par RTE, porteur du projet ? Quels sont, enfin, et ce ne sont pas les moindres, les impacts sur l'agriculture, la santé et l'environnement ?

Toutes ces questions seront largement ouvertes lors du débat. Elles seront notamment abordées lors de cinq réunions thématiques dont les thèmes abordés apparaissent, je pense, sur l'écran. Ces thèmes sont ressortis des très nombreuses rencontres que nous avons eues lors de la phase de préparation, depuis, en fait, le mois de mars avril, et également des premières contributions écrites que nous avons reçues et que vous avez pu trouver à l'entrée.

Ce débat public, nous en avons la conviction, est nécessaire et utile. Il s'agit pour vous, associations, acteurs économiques et élus, d'un moment à la fois de vous informer, de vous exprimer et de vous faire part de vos observations et ceci, je le répète, avant même que toute décision définitive ne soit prise. Ce débat est un moment de démocratie important pour tous les citoyens. Votre participation devra alimenter le débat. Depuis que le débat public existe, environ une dizaine d'années, il a porté ses fruits. D'autres débats ont eu lieu et notamment sur les lignes à très haute tension Lyon/Chambéry et France/Espagne. Ils ont permis aux maîtres d'ouvrage de modifier ou de réévaluer leur projet. Ces exemples prouvent qu'il a été tenu compte de ce qui a été dit lors de ce débat. Dans ce contexte, quel est le rôle de notre commission, dite CPDP, Commission Particulière du Débat Public ? Vous allez découvrir dans un instant sur les écrans quels sont les membres de la commission et vous disposez de tout cela également dans les documents écrits. Notre commission a été mise en place par la Commission Nationale du Débat Public avant l'été. Nous avons, et nous respecterons, une obligation de neutralité et d'indépendance vis-à-vis de l'ensemble des acteurs, vis-à-vis de vous tous. La qualité du débat en dépend. Nous ne jugeons pas de la valeur des interventions, mais les arguments. Nous sommes présents pour vous faire débattre et rapporter dans notre compte-rendu final tout ce qui aura été exprimé, sous forme de synthèse bien entendu, en tant que garants de la mémoire du débat. Mais, chaque question et sa réponse seront systématiquement versées aux archives du débat public. Nous garderons donc la trace de tout ce qui sera dit.

Après la publication de notre compte-rendu qui aura lieu fin avril 2006 et du bilan fait par le Président de la Commission nationale, le maître d'ouvrage aura selon les termes de la loi trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 23 juillet 2006, pour rendre publique sa décision, poursuite, modification, remise à l'étude, voire abandon du projet initial. Nous souhaitons un débat de haute tenue, ouverture, écoute, respect des points de vue. Nous veillerons tout particulièrement à ce que ce climat reste serein pour que le débat soit riche et fructueux. J'ajoute que le débat public est une procédure jeune, dix ans, et donc fragile. Il nous appartient tous de le fortifier.

Pour terminer, je peux vous indiquer que nous avons reçu plus de 700 demandes et questions auxquelles les réponses seront données sous trois semaines. Nous nous engageons en effet à ce que chaque question reçoive une réponse. Nous avons également aujourd'hui quatorze propositions écrites dont vous en avez onze déjà à votre disposition sous forme de cahiers d'acteurs. Respectueux de cet effort de formalisation de votre point de vue, nous avons pris parti de donner la parole au début de chaque réunion, et au début de celle-ci en particulier, aux auteurs (*inaudible*) qui vous seront présentés dans un instant par mon collègue. J'espère nous avoir donné aussi clairement que possible les deux objectifs de ce débat, notre rôle et les missions qui nous sont assignées et je vais peut-être maintenant donner la parole à Madame Faysse de la Commission particulière du débat public EPR pour qu'elle vous dise quelques mots et pour reprendre quelques questions portant sur le sujet que je viens de traiter, l'organisation du débat, des questions de compréhension avant d'entrer dans le vif du sujet.

Merci beaucoup à tous.

Danielle FAYSSE

Bonjour, je suis donc membre de la Commission particulière du débat public sur l'EPR « Tête de série » projet de centrale électronucléaire Flamanville 3. Le titre est assez long, mais cela est important parce que qu'il s'agit d'un débat public qui a un volet local puisque le projet se situe à Flamanville, mais aussi un volet national puisqu'il s'agit d'une tête de série et que le projet ambitionne d'être un démonstrateur pour un éventuel renouvellement du parc nucléaire Français.

Nous avons donc une Commission particulière débat public présidée par Jean-Luc Mathieu, qui est ce soir en réunion sur Flamanville, et composé de six membres dont je fais partie, trois hommes et trois femmes, personnes ayant des compétences diverses dans différents domaines. Ma compétence personnelle est la participation au débat public puisque je suis commissaire enquêteur.

La Commission nationale du débat public a nommé la Commission particulière en mars et nous avons depuis commencé à travailler sur la conformation du débat, à savoir avoir des contacts dans la Manche pour organiser des débats sur place, la mise en place des documents du débat, c'est-à-dire le cahier du projet que le maître d'ouvrage présente et nous avons essayé d'innover en mettant sur pied un cahier d'acteurs dont un certain nombre d'institutionnels et d'associations, qui ont des documents favorables, parfois très techniques, au dossier EPR, ont accepté de participer à la rédaction, ce qui permet d'avoir rassemblé dans un seul document toutes les opinions favorables sur le projet EPR à Flamanville. Nous avons eu un débat le 19 octobre avec une première réunion publique le 3 novembre. Ce débat se poursuivra jusqu'au 18 février 2006 avec un certain nombre de réunions dans l'ouest de la France et le reste du pays. Pour ce qui est des réunions publiques du mois de novembre, nous nous en avons le 9 novembre à Flamanville, le 14 novembre à Caen, le 16 novembre à Cesson-Sévigné près de Rennes et nous aurons une autre réunion publique à Caen le 23 novembre. Nous reviendrons aux mois de décembre et janvier du côté de Cherbourg et Laval.

En ce qui concerne la coordination entre les deux débats publics, nous avons deux projets, avec deux maîtres d'ouvrage, mais nos projets sont intimement liés et nous avons eu mission par la Commission Nationale du Débat Public de faire deux débats coordonnés. Ceci explique le fait que nos débats commencent à peu près à la même date, nous avons commencé le 19 octobre et celui-ci a le 24, notre première réunion publique s'est tenue le 3 et celle-ci de 8. Nous avons mis au point deux réunions coordonnées, mis en place un accueil commun ici, à Saint-Lô, pour accueillir le public et nous mettons à votre disposition, dans chacune des réunions publiques relatives à l'EPR, des documents relatifs à la commission THT, au débat public sur la très haute tension. La Commission particulière sur la ligne à très haute tension fait de même lors de ses réunions publiques. Vous avez donc dans le hall d'accueil, des documents relatifs au débat public sur l'EPR. Nous organisons à Rennes une réunion thématique commune sur le thème de l'alimentation énergétique du grand ouest. Et enfin, nous nous sommes organisés pour que toutes les questions posées lors de la réunion publique concernant l'autre débat soient transmises à l'autre commission qui y répondra. Voilà.

Jean-Pierre GIBLIN

Je vais donc répondre à quelques questions, pas trop parce que nous rentrerons ensuite assez vite dans le vif du sujet, sur l'organisation générale du débat pour être sûr que ce qui a pu vous être dit a été compris. Vous pouvez également avoir des observations à faire. Si vous le souhaitez donc, des micros sont dans la salle et vous pouvez intervenir, je précise bien, sur l'exposé de Madame Faysse et le mien, c'est-à-dire sur la manière dont nous préparons et organiserons ce débat. Si vous n'en avez pas, je peux éventuellement, pour aller le plus vite possible vers le vif du sujet, passer la parole

à mon collègue Loïc Blondiaux qui va vous exposer les petites règles du jeu nécessaire au bon déroulement de cette séance. Nous avons d'ailleurs pour objectif qu'elle se termine au plus tard à 22 h, car je pense que de trop longues réunions ne sont pas de bonnes choses.

Loïc Blondiaux fait partie de la commission et va vous exposer en quelques minutes les règles du jeu.

Loïc BLONDIAUX, Animateur

Bonjour, je vais essayer de rappeler le plus rapidement possible la ligne conductrice de cette réunion, les différents moments que nous avons prévus et les conditions de vos prises de parole. Avant toute chose, je vous demanderais d'éteindre vos portables afin que nous n'ayons pas de parasites.

Nous avons construit cette réunion autour de trois parties. La première partie concernera l'information sur le projet, vous entendrez Monsieur Herz, directeur de projet à RTE qui nous présentera les grandes lignes du projet THT et qui répondra à des questions telles que la justification du projet par RTE, existe-t-il des alternatives à la ligne aérienne à haute tension, quels couloirs ont été étudiés et quels sont les impacts de ce projet ? À l'issue de cette présentation, qui ne va pas excéder 20 minutes, nous prendrons quelques instants pour prendre des questions concernant le projet lui-même. L'ensemble de cette première partie ne devrait pas aller au-delà d'une demi-heure.

Dans la seconde partie de cette réunion, nous avons souhaité donner la parole à ceux que nous avons appelé des interpellateurs, des représentants du monde de l'économie, du monde social, associatif, politique qui nous ont fait connaître leur argumentation par l'intermédiaire d'un cahier d'acteurs disponibles dans la salle. Nous aurons six intervenants :

- Monsieur Dufour de la Confédération Paysanne ;
- Monsieur Bonduelle d'Agir pour l'Environnement ;
- Monsieur Ferrey, Président de la FDSEA ;
- Monsieur Meslin, Vice-président de Manche Développement ;
- Monsieur Bailhache, Président de la Chambre de l'Agriculture ;
- Monsieur Halbecq, Vice-président du Conseil Général de la Manche.

Ils sont auteurs de cahiers d'acteurs et les deux réunions de lancement, celle de Laval et celle de ce soir, sont organisées autour du même principe. Chacun n'aura que cinq minutes de présentation, je sais que cela n'est pas beaucoup mais il est impératif de respecter ce planning. Ils pourront bien évidemment intervenir de nouveau lors de la discussion. À l'issue de chacune de ces interventions, pour ne pas enfile de longs tunnels d'interventions, vous aurez là aussi possibilité de prendre la parole pour quelques questions.

Lors de la troisième partie, nous ouvrirons véritablement la discussion avec vous, avec le public, les acteurs présents sur la scène et les représentants des maîtres d'ouvrage. Et, pour une durée d'une heure qui devrait nous amener à l'heure butoir de 22 heures dont a parlé Monsieur le Président, nous prendrons vos questions à la suite, et dans l'hypothèse où elles seraient trop nombreuses, nous les tirerions au sort dans des conditions, je l'espère, de transparence à peu près totale.

Venons-en à la question des questions : comment prendre la parole ? La première règle, la règle la plus importante dans les réunions de l'ensemble de la CPDP et des CPDP en général, est que tous

ceux qui veulent prendre la parole doivent passer par l'écrit, pour garantir que chacun puisse la prendre et donc, cette contrainte se pose à tous. Vous avez sur votre chaise une petite feuille sur laquelle vous devez rédiger votre question de la manière la plus lisible et la plus précise possible. Levez la main pour que l'hôtesse vienne la prendre. Ces questions nous parviendront et nous ferons en sorte de donner la parole à celui qui a posé la question. Le tableau affichera à la fois le numéro de la question et le nom de celui qui l'a posée. Chaque question sera donc enregistrée et nous vous donnerons la parole, vous pourrez la formuler oralement. Cependant, si vous préférez que nous ne la formulions nous-mêmes, nous le ferons.

Je rappelle que vous avez des plages de questions après chaque intervention, dans les deux premières parties et la troisième partie.

Remarque importante, toutes nos réunions sont enregistrées et cet enregistrement sera versé, comme l'a dit Monsieur le Président, aux archives du débat. Il nous permettra de faire une synthèse du débat qui sera disponible dès demain sur le site de la Commission. Nous ferons en sorte de proposer une reproduction intégrale de nos discussions dans les huit jours. Ce qui veut dire que chaque intervention qui se ferait sans micro ne pourrait pas être enregistrée et donc inscrite dans le compte-rendu du débat, ce qui veut dire également que je demande à chacun d'entre vous de vous présenter, de présenter sa commune, l'organisation à laquelle il appartient afin que nous puissions cartographier certains points de vue par les prises de parole. Il est important pour nous, pour le compte-rendu du débat que nous allons réaliser, que nous sachions qui s'est exprimé. N'y voyez aucune volonté de contrôle, mais je crois que cela est tout à fait nécessaire.

Deuxième remarque tout à fait importante, dans l'hypothèse où votre question ne serait pas traitée aujourd'hui, nous nous engageons, dans les trois semaines, à vous fournir une réponse qui sera consultable sur le site. Notre adresse postale et celle du site sont assez largement indiquées dans nos documents et vous pourrez les y trouver.

Pour terminer, il s'agit de notre réunion de lancement, il y aura des tâtonnements, cela ne sera pas totalement huilé et je demande votre compréhension. Je rends la parole au Président Giblin.

Jean-Pierre GIBLIN

Merci. Évidemment, ces règles sont un peu strictes mais elles sont la garantie que les choses se passent le mieux possible.

Nous allons tout de suite, sauf s'il y a, là encore, des questions de compréhension sur ce qui vient d'être dit, entamer le premier temps de notre réunion : la présentation du projet par le maître d'ouvrage. Je ne vois pas de mains se lever, je vais donc passer la parole à Messieurs Herz et Desquilbet pour qu'ils vous exposent en 20 minutes leur projet et leurs objectifs.

Présentation du projet de ligne THT par RTE

Olivier HERZ
Directeur de projet

Gaëtan DESQUILBET
Chef de projet

.I Les caractéristiques générales de l'implantation EPR à Flamanville et justification du projet (perte de synchronisme, risque d'écroulement de la tension)

Olivier HERZ

Monsieur le Préfet, Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs. Je suis également très heureux de voir qu'il y ait des enfants parmi nous ce soir.

Je suis directeur du projet de la ligne électrique Cotentin-Maine à RTE, Réseau de Transport d'Électricité. RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport d'électricité. Ceci représente 80 000 km de lignes électriques à haute et très haute tension en France, c'est-à-dire de 63 000 à 400 000 volts. Nous avons une mission de service public qui est d'acheminer à chaque instant de l'électricité vers les consommateurs. Nous sommes une filiale d'EDF, mais nous sommes indépendants sur le plan managérial, financier et juridique. Cette indépendance est contrôlée par la commission de régulation de l'énergie. Dans ce cadre, EDF est, pour nous, un client comme les autres.

Gaëtan DESQUILBET

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je suis le chef de projet de la ligne électrique Cotentin-Maine et je vais vous parler de l'objectif de RTE. Nous devons veiller à ce qu'il y ait le moins possible de coupures d'électricité et dans ce but les 8000 salariés de RTE entretiennent, exploitent et développent le réseau d'électricité en France. Nous attachons une grande importance à l'environnement de nos ouvrages, nous avons une volonté permanente d'écoute, de dialogue et de respect de l'environnement. C'est cette volonté qui nous anime ce soir.

Olivier HERZ

Ce débat public qui nous réunit aujourd'hui, comme l'a dit le Président Giblin mais je pense qu'il est important de le répéter, prend place très tôt dans la vie de notre projet. Je voulais donc vous dire tout de suite que nous souhaitons que ce débat public puisse améliorer nos premières études. Nous sommes donc résolus à saisir cette opportunité pour que l'écoute réciproque et les échanges des quatre mois à venir nous permettent de construire ensemble le meilleur projet partagé.

Au cours de notre présentation, nous allons vous expliquer pourquoi le projet EPR impose de renforcer le réseau de transport, puis nous vous exposerons pourquoi les nouvelles lignes électriques aériennes entre le Cotentin et le reste du réseau nous apparaissent comme la meilleure solution. Nous aborderons enfin ce qui se passerait après le débat public.

Gaëtan DESQUILBET

La seconde partie de notre présentation sera consacrée au territoire, à ses sensibilités environnementales et autre enjeux du projet en termes économiques. Commençons d'abord par présenter brièvement le système électrique français.

Olivier HERZ

Nous avons en France des centrales de production qui peuvent être nucléaires, au charbon, au gaz, en cogénération ou des énergies renouvelables, éolienne, hydraulique, et biomasse. Le réseau de transport géré par RTE achemine l'électricité en haute et très haute tension vers les grandes industries, comme la SNCF, ainsi que vers le réseau de distribution. Ces réseaux de distribution en basse et moyenne tension sont généralement gérés par EDF et desservent tous les autres consommateurs, c'est-à-dire les petites industries, les artisans, les exploitations agricoles, les commerçants et les particuliers. Au titre de cette notion de service public, RTE transporte l'électricité de tous les producteurs, quelle que soit la nature de cette électricité. C'est dans ce cadre que nous proposons le projet Cotentin-Maine.

Ce projet a précisément pour objectif de permettre le raccordement au réseau de transport d'un nouveau groupe de production d'électricité à savoir le groupe Flamanville 3, de type EPR. EDF, producteur d'électricité est, je le rappelle, un client de RTE. Il nous a fait part de son intention de mettre en service ce nouveau groupe à l'horizon 2012. Nous avons donc étudié les conséquences pour le réseau de transport d'un tel accroissement de la solution électricité dans le nord Cotentin. Quels sont les résultats de ces études ?

Gaëtan DESQUILBET

Ces études mettent en évidence des risques sérieux de coupures d'électricité généralisées si le réseau de transport n'est pas renforcé. Disons tout de suite que RTE ne prendra pas de risque d'exploiter son réseau dans ces conditions.

Le principal risque identifié est la rupture de synchronisme. Pour schématiser, l'Europe électrique fonctionne sur le même tempo et toute injection d'électricité dans le réseau doit se faire à une fréquence de 50 Hz. En cas d'incidents sur le réseau de transport, le groupe de production de Flamanville pourrait largement dépasser les 50 Hz, tant et si bien qu'il faudrait le déconnecter totalement du réseau ce qui, a minima, mettrait le Cotentin dans le noir avec toutes les conséquences que cela implique.

Le second risque est lié à la capacité insuffisante de la ligne qui relie actuellement le Cotentin à Rennes face à l'augmentation des pics d'électricité, qui résulterait de la mise en service du nouveau groupe.

Enfin, le dernier risque est lié à la fragilité du réseau électrique de l'ouest de la France, du point de vue de la tension électrique. Cette fragilité déjà préoccupante aujourd'hui serait aggravée avec l'arrivée du nouveau groupe.

Pour faire face à ces trois risques, nous avons étudié plusieurs techniques de renforcement du réseau. Certaines de ces techniques ne permettent cependant pas d'éviter de risque de la rupture de synchronisme.

Concentrons-nous maintenant sur les quatre techniques éventuellement imaginables.

La première est la ligne quadruple circuit. Cela consiste à remplacer la ligne actuelle par une ligne deux fois plus puissante. Pour cela, il faudrait commencer par couper la ligne existante pendant la durée des travaux, c'est-à-dire plusieurs années et cela imposerait d'arrêter un des groupes de production de Flamanville. Ceci serait extrêmement coûteux et préjudiciable à l'alimentation du pays. Pour éviter cela, il faudrait construire la ligne quadruple sur un nouveau tracé et déposer la ligne existante, qui est encore toute jeune, ce qui serait un gâchis. En outre, une ligne quadruple circuit présente une très grande emprise au sol et un impact visuel très important, ce qui rend beaucoup plus difficile son intégration dans l'environnement.

La deuxième technique est le souterrain. Elle est couramment utilisée par RTE depuis de nombreuses années en haute tension, et même en 225 000 volts. En 400 000 volts, l'enfouissement est techniquement possible depuis quelques années mais sur une distance qui ne dépasse pas une cinquantaine de kilomètres. Le passage à 150 km représenterait un saut technologique qui ne peut être entrepris sans risque. En outre, l'investissement est de près de dix fois plus important, ce qui explique que la mise en souterrain en 400 000 volts est réservée aux situations exceptionnelles. Enfin, ce n'est pas parce qu'une ligne est souterraine qu'elle n'a pas d'impact sur l'environnement, bien au contraire. Si elle était enfouie, la ligne Cotentin-Maine resterait une cicatrice pour le paysage et aurait un impact très important sur la faune, la flore et la traversée des cours d'eau.

La troisième technique utiliserait des condensateurs en série. Ils sont utilisés au Canada, aux États-Unis et au Brésil dans le cadre des centrales électriques très éloignées des lieux de consommation et reliées au réseau électrique par un axe unique de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de kilomètres de long. Cette technique n'est pas adaptée au cas de Flamanville qui est intégré dans un réseau maillé. Elle pourrait de plus poser des risques de rupture de synchronisme en cas d'avarie sur une ligne.

La quatrième et dernière technique, sont les automates de déclenchement de production. Ils ont pour but de déconnecter très rapidement du réseau un groupe de production susceptible de perdre le synchronisme. Les performances requises pour un tel système en termes de rapidité de réaction et pour éviter la rupture de synchronisme, sont inaccessibles aux technologies disponibles aujourd'hui. Il faudrait déclencher en moins d'un dixième de seconde, cent millisecondes, ce qui est hors de portée des systèmes actuels. En outre, les automates de déclenchement, comme d'ailleurs les condensateurs en série, n'apportent pas de réponse à l'habilitation sur les capacités de transport dans la ligne qui réunit actuellement le Cotentin à Rennes ainsi qu'aux problèmes de tension dans l'Ouest de la France.

Des études que nous avons menées, ressort donc que la construction de la ligne électrique aérienne du Cotentin vers le reste du réseau est la meilleure solution du point de vue de l'efficacité technique, du respect de l'environnement et du coût. De quoi s'agit-il concrètement ?

Olivier HERZ

Il s'agirait de construire une ligne électrique à 400 000 volts, d'environ 150 km de long avec un pylône d'une cinquantaine de mètres de haut tous les 500 mètres en moyenne. Cette nouvelle ligne ressemblerait aux lignes existantes comme celle reliant le Cotentin à Rennes dont nous avons déjà parlé. Elles devraient être raccordées au réseau de transport et pour cela un poste électrique avec une emprise au sol d'une dizaine d'hectares est nécessaire à chacune de ses extrémités. Une fois en service, l'EPR et le projet Cotentin-Maine seront bien entendu les bienvenus face à un manque de production d'électricité que RTE prévoit à la fin de la décennie 2010 et contribueront à réduire le risque de coupures généralisées dans le grand Ouest.

Que se passera-t-il à l'issue du débat public ? Comme Monsieur le Président Giblin l'a indiqué tout à l'heure, au printemps 2006 RTE publiera une décision sur les principes et les conditions de poursuite du projet. Notre décision, je vous le répète, s'appuiera sur vos remarques, vos propositions et nos échanges durant ce débat public. Nous attacherons donc une grande importance à la qualité des échanges que nous pourrions avoir au cours de ce débat.

Le débat public n'est qu'une première étape d'un dialogue qui durera plusieurs années. Ce dialogue commencera par une procédure de concertation et celle-ci se réunira autour du Préfet et des services de l'Etat, des élus, des associations représentant les citoyens ainsi que des professionnels et notamment des agriculteurs. Elle visera à définir une solution de moindre impact pour le tracé de la ligne ainsi que des mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet. Elle permettra également d'apporter au public une information de qualité. Il y aura ensuite une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Enfin, nous aurons un dialogue avec les élus, des propriétaires et des exploitants pour l'élaboration du tracé détaillé. En tout état de cause, nous ne sommes pas dans l'urgence. Le tracé exact de la nouvelle ligne ne sera connu, au mieux, que dans quatre ans et les travaux ne commenceront pas avant 2010. Nous souhaitons donc que l'écoute réciproque et les échanges à venir nous permettent ensemble d'améliorer notre projet et de le faire partager par le plus grand nombre. Je vous remercie de votre attention et nous sommes bien entendus à votre disposition pour répondre à vos questions sur cette première partie de présentation.

Jean-Pierre GIBLIN

Merci beaucoup, Messieurs. Avons-nous des incompréhensions sur le projet lui-même, des questions qui nous seraient parvenues ? Je ne vois pas beaucoup de mains se lever, cela est dommage. Avez-vous une question, Madame ?

De la salle

Pourrais-je la rédiger juste après ?

Jean-Pierre GIBLIN

Je vous donne la parole, parce que je pense que nous n'avons pas encore beaucoup de questions.

De la salle

L'installation de la ligne à haute tension est liée à la construction d'un nouveau réacteur nucléaire et je n'ai pas compris qu'elle était la nécessité de ce réacteur nucléaire supplémentaire. J'ai l'impression que les deux projets sont liés et j'aimerais savoir pourquoi nous avons besoin d'un nouveau réacteur ?

Jean-Pierre GIBLIN

Nous ne sommes pas en capacité de vous répondre sur cette question, nous, commission du débat public. La réponse appartient au maître d'ouvrage, à celui qui porte le projet, en l'occurrence EDF. Madame Faysse pourra peut-être compléter. La question que vous posez l'a sans doute déjà été dans le premier débat de la semaine dernière sur l'EPR et ne concerne que ce débat. Nous sommes donc un peu en peine de vous répondre, mais je pense qu'il est très important que votre question soit enregistrée et notée pour que nous puissions vous répondre. Je vous demande donc de la rédiger et nous transmettrons bien entendu à l'autre commission. Madame Faysse pourrait peut-être déjà vous apporter une réponse.

Danielle FAYSSE

Je transmettrai votre question à EDF dès demain.

Jean-Pierre GIBLIN

D'autres questions arrivent maintenant. Monsieur, vous avez la parole.

Frédéric CHAPON

Je suis le Président d'un des acteurs ayant réalisé un cahier et qui s'appelle l'association Respecter le bocage. J'aimerais vous la présenter en quelques mots, si vous le permettez, parce que je n'aurais peut-être pas beaucoup la parole, et j'aurais ensuite une question concernant le déroulement du débat. Très rapidement, je ne vais pas détailler nos arguments puisque nous aurons le loisir de le faire plus tard, notre association milite pour l'enfouissement de la ligne à 400 000 volts. Et je tiens simplement à dire que dans notre cahier d'acteurs vous pourrez trouver des arguments et des sources qui ont permis aux élus de nous soutenir publiquement pour enfouir cette ligne.

Ma question concernant le déroulement du débat public est : Est-il possible à des acteurs de demander à la commission particulière du débat public de convier certains organismes étant en possession d'informations importantes pour le déroulement du débat, pour pouvoir trancher et apporter des éléments qui puissent éclairer la confrontation entre ce que va présenter le maître d'ouvrage et les informations que notre association a pu recueillir ? Nous nous étions rencontrés et vous nous aviez conviés à Saint-Lô il y a quelque temps et nous avons demandé notamment à ce que puisse être confié le député Christian Kert qui est le rapporteur national d'un rapport favorable à l'enfouissement des lignes à 400 000 volts en France. Nous l'avons rencontré et il nous a dit qu'il serait d'accord de participer au débat public pour nous donner son éclairage. Nous avons également pris contact avec des (*inaudible*) qui nous ont donné des informations de façon officieuse et il nous semble que ces informations peuvent être importantes puisqu'elles sont parfois contradictoires avec ce que le maître d'ouvrage vante. Puisque le débat public est là pour apporter une réponse, un éclairage pour un choix concernant notre société, nous pensons qu'il serait peut-être intéressant que vous puissiez les convier aux séances à venir.

Jean-Pierre GIBLIN

Merci de votre question, Monsieur Chapon. Je vais vous répondre rapidement. Nous avons eu un contact avec Monsieur Kert, que nous avons invité et nous espérons qu'il pourra se libérer et venir, il nous a dit qu'il ferait tout son possible. De plus, nous vous avons invité à présenter votre point de vue de manière détaillée lors de la réunion qui aura lieu le 22 novembre, réunion à laquelle nous avons invité Monsieur Kert, et vous pourrez exposer de nouveau très largement votre point de vue. D'autres intervenants seront présents. D'autre part, d'une manière générale sur le thème des alternatives techniques, nous avons été saisis d'une demande d'expertise qui a été examinée par la commission nationale et qui devrait déboucher sur une expertise complémentaire de tout ce que nous pourrions dire lors de la réunion.

Frédéric CHAPON

Cela est naturellement très important pour nous et nous vous remercions que cela soit possible. Seule chose dont je n'étais pas en courant : qui vous a demandé de faire une expertise ?

Jean-Pierre GIBLIN

Nous avons reçu plusieurs cahiers d'acteurs qui ont exprimé ces besoins et nous avons eu une demande en provenance de la Mayenne.

Peut-être y a-t-il une dernière question concernant le projet lui-même, sur ce qu'a exposé RTE ? Nous donnerons ensuite la parole aux personnes se trouvant sur l'autre tribune. Madame.

De la salle

Monsieur Desquilbet a dit tout à l'heure qu'une ligne souterraine avait plus d'impacts négatifs qu'une ligne aérienne. Quels sont ces impacts ?

Gaëtan DESQUILBET

Je n'ai pas dit plus, j'ai dit que cela n'était pas sans impacts. Souvent, les gens pensent qu'en enterrant les choses elles disparaissent et qu'il n'y a pas de soucis. En fait, il ne faut pas penser qu'une liaison souterraine n'a pas d'impacts. Exemple d'impact, nous allons remuer cent fois plus de terre qu'avec une ligne aérienne et nous allons donc bouleverser les écosystèmes locaux en termes de faune, de flore. Nous allons également changer la façon qu'à l'eau de s'écouler dans les champs, nous allons également changer la température du sol puisqu'elles évacuent de l'effet joule. Enfin, nous avons des impacts sur le paysage parce que dans le cas d'une ligne à 400 000 volts, le souterrain est d'environ 14 à 15 mètres de large sur lesquels nous ne pouvons pas planter d'arbres, construire de maisons, où l'on ne pourrait juste mettre que des cultures basses puisque nous devons avoir accès à l'ouvrage pour en faire la maintenance. Je ne dis donc pas que cela à moins d'impacts, je dis seulement que la ligne aérienne aura certes plus d'impacts sur le paysage que la liaison souterraine, mais nous pensons que la liaison souterraine à plus ou moins d'impacts sur le milieu naturel selon le lieu, le type de faune et de flore.

Jean-Pierre GIBLIN

Madame, allez-y. pouvez-vous répondre brièvement ? Nous pourrions examiner ce point de manière très approfondie lors de la réunion dont nous avons parlé.

De la salle

Je voulais juste vous demander si vous aviez fait des études précises pour affirmer ce que vous dites ?

Gaëtan DESQUILBET

Oui bien sûr. Nous avons fait des études de cas, nous avons envisagé l'enfouissement dans le cadre de la liaison à 400 000 volts et nous avons donc travaillé avec des biologistes et des spécialistes du paysage.

Jean-Pierre GIBLIN

Madame, avez-vous une question sur le projet ?

De la salle

Oui, j'ai une question émanant de la réponse que vous m'avez faite tout à l'heure. Comment se fait-il que vous ayez séparé le débat public sur l'EPR de celui de la ligne à très haute tension ? Les deux sont liés et j'aurais également aimé participer au débat public sur l'EPR. Je pense que probablement beaucoup de personnes situées sur le trajet de cette ligne à haute tension auraient aimé participer. Le fait que les deux débats aient été séparés délocalise et nous ne pouvons pas accéder au débat public sur l'EPR. Pourquoi les avez-vous séparés alors que vous venez de nous expliquer qu'ils étaient liés ?

Jean-Pierre GIBLIN

Il s'agit d'une question qui se rapporte justement à l'exposé que nous avons fait, Madame Faysse et moi. Il ne s'agit d'abord pas personnellement de nous, mais de la commission nationale qui, après en avoir débattu, a jugé qu'il était préférable de les séparer pour que l'un des débats n'occulte pas complètement l'autre. De plus, comme cela vous l'a été expliqué, nous les faisons à la même période et nous veillons à ce que le public puisse assister à l'ensemble des réunions. Il y aura une réunion demain à Flamanville sur l'EPR, je sais bien que cela est peut-être assez difficile pour un certain nombre d'entre vous, mais vous pouvez y assister, les débats publics sont ouverts à tous par définition, par nature. Il y aura ensuite d'autres réunions, soit communes, soit distinctes, Madame Faysse en a parlé sur l'EPR, notamment à Caen. Nous aurons une réunion commune à Rennes et il y aura très probablement une réunion dans la Mayenne, près de Laval en décembre. Donc, si vous le désirez vous aurez la possibilité de vous informer, de réagir et poser toutes les questions que vous voudrez sur l'EPR lors de ces réunions. Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade.

Je vais peut-être prendre une dernière question et j'aimerais que nous puissions ensuite donner la parole aux personnes se trouvant à la table et qui nous permettront peut-être de lancer encore mieux le débat.

De la salle

J'ai vu dans votre réponse qu'il fallait renforcer le réseau, notamment celui de la Bretagne qui n'a jamais voulu de réacteurs nucléaires. Une autre solution, plutôt que l'enfouissement et avoir un réseau aérien ne serait-elle de passer un câble sous-marin ? Cette solution a déjà adoptée ailleurs, et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas aller directement en Bretagne en passant par la baie du Mont-Saint-Michel.

Olivier HERZ

Aller vers l'ouest de Rennes, vis-à-vis du problème que nous avons à résoudre et le problème de synchronisme, des études ont malheureusement montré que cela n'est pas possible autrement qu'en aérien ou en souterrain.

Loïc BLONDIAUX

Votre présentation en se déroulant en deux temps, et puisque vous avez utilisé douze minutes pour votre premier point, il vous reste huit minutes pour présenter la méthode de recherche du tracé et des impacts de la ligne THT. Nous aurons ensuite d'autres questions mais nous devons réellement rester dans les temps. Mon voisin, Bernard Mabilais, tient un chronomètre et sera très précis pour vous arrêter si vous allez trop loin. Vous avez huit minutes.

Olivier HERZ

Je vous remercie. Nous allons essayer d'aller vite. Mais cette seconde partie est essentielle car il s'agit d'expliquer comment nous allons procéder pour insérer au mieux nos lignes dans l'environnement, en construisant un projet partagé avec l'ensemble des acteurs. En effet, nous allons parler des couloirs, du point de départ, du point d'arrivée de la ligne, des sensibilités environnementales, des enjeux économiques du projet. Avant de commencer, je voulais d'emblée souligner que le tracé de la ligne n'est pas défini à ce stade. Il le sera à l'issue de la concertation.

Dans un premier temps, nous avons étudié trois axes à partir du Cotentin : vers le sud, vers le sud-est et vers l'est. Seul l'axe vers le sud apporte une réponse efficace à la question de la limitation du transit de la ligne reliant le Cotentin à Rennes et au problème de tension dans l'ouest de la France. De plus, cet axe est plus court et correspond bien à notre objectif de réduire l'impact sur l'environnement. Plus il est court, moins nous avons d'impacts.

La nouvelle ligne partirait d'un nouveau poste électrique localisé à l'endroit où les deux lignes existantes quittant le Cotentin se séparent. Il s'agit des environs de la ville de Périers. Elle serait raccordée à la ligne existante qui relie Rennes au Mans. Nous souhaiterions limiter le nombre d'infrastructures pour réduire leur impact global dans l'environnement. A cette fin, nous rechercherons les possibilités de regroupement de notre poste d'arrivée avec d'autres postes électriques existants ou qui sont à créer dans cette zone d'arrivée.

En tout état de cause, le choix précis du tracé définira le choix du site d'implantation du poste d'arrivée. Pour le tracé, nous avons cherché au sein d'une large zone d'étude les secteurs où le projet s'inscrit au mieux dans l'environnement.

Gaëtan DESQUILBET

Cette zone d'étude est limitée au nord par la ligne existante entre le Cotentin et Rouen, au sud par la ligne se situant entre Rennes et Le Mans. A l'ouest, les limites sont déterminées par l'agglomération de Coutances, le Mont-Saint-Michel et Rennes. A l'est, nous avons la Suisse Normande, Flers, la forêt des Andaines, Evron et la vallée de l'Erve.

Notre première étude environnementale a permis d'identifier les principales sensibilités de la zone et de définir les trois couloirs de passages possibles. Au nord, nous avons identifié un couloir unique qui relie le poste de Lévar aux environs de Périers à la zone de Villedieu-les-Poêles/Saint-Sever. Ce couloir est représenté en gris sur la carte. Au sud, à partir de cet endroit, nous avons défini trois couloirs notés A, B et C dans notre dossier. Ils ont la caractéristique commune de minimiser la (*inaudible*).

Le couloir A en vert correspond à un éventuel regroupement avec la ligne existante qui va du Cotentin à Rennes. Le poste d'arrivée pourrait être le poste existant de Domloup situé à l'est de Rennes.

Le couloir B, en beige, passe entre Mortain et Saint-Hilaire-du-Harcouët, puis entre Fougères et Ernée. Le poste d'arrivée pourrait être utilisé pour alimenter le futur TGV entre Le Mans et Rennes.

Le couloir C, en mauve, passe à l'est, entre Ernée et la forêt de Mayenne. Globalement, il présente un bâti diffus un peu moins dense. Le poste d'arrivée pourrait être utilisé pour améliorer la qualité de l'alimentation de la région de Laval.

Olivier HERZ

Mesdames et Messieurs, quel que soit le tracé qui sera définitivement retenu, sachez que le respect de l'environnement et du cadre de vie est une préoccupation constante pour vous comme pour nous. Nous sommes particulièrement attentifs au cadre de vie des populations riveraines et, notamment dans votre région, à l'habitat dispersé et aux spécificités du bocage. Nous prenons fortement en compte l'impact de nos ouvrages sur les activités humaines, ici particulièrement l'élevage, le tourisme, les loisirs. Enfin, nous nous soucions du patrimoine naturel, des étangs locaux, des bois, des forêts et des vallées encaissées.

Par ailleurs, nous sommes bien conscients des craintes peuvent émerger en matière de santé publique, de santé des animaux, de perturbation sur les appareils électriques et sur des ondes radio. Bien entendu, nous sommes prêts à répondre à vos questions et à vous apporter tous les éléments nécessaires à l'apaisement de ces craintes. D'ailleurs, la réunion thématique du 7 décembre à Vitré sera entièrement consacrée aux questions de santé humaine et la réunion thématique du 29 novembre, ici même à Saint-Lô, abordera le thème de la santé animale.

Comment procède RTE pour insérer au mieux ces ouvrages dans l'environnement ? Nous avons une démarche en trois étapes. La première étape concerne la concertation pour la recherche du meilleur tracé. La seconde étape est la réduction des impacts et la troisième étape consiste en une indemnisation de la gêne qui pourrait subsister malgré tout.

La première étape débiterait après le débat public. Elle constituera l'objet de la concertation que nous allons mener. La réduction des impacts viendra ensuite.

Gaëtan DESQUILBET

Pour une meilleure insertion, nous profiterons des éventuels remix du paysage et de la végétation. L'emplacement précis des pylônes sera déterminé en concertation avec les propriétaires et les exploitants. Des mesures complémentaires permettront de prendre en compte les spécificités locales. Il s'agira par exemple des plaines bocagères et des espaces boisés ou les couloirs des oiseaux migrateurs. Nous pourrions créer des aménagements paysagers pour les postes électriques.

En amont, lors de la phase de construction, des précautions seront prises pour maîtriser l'impact des travaux. A leur issue, les deux seront remis en état. S'il reste des dommages liés à notre ouvrage, nous les indemniserons. Nous indemniserons en particulier les éventuels dégâts dus au chantier, les servitudes d'utilité publique et la gêne occasionnée aux exploitants par la présence des lignes. Pour les terres agricoles, l'indemnisation sera calculée sur la base de barèmes qui résultent d'accords avec les organisations professionnelles agricoles. Au titre de la gêne visuelle, nous dédommagerons les propriétaires d'habitations situées à proximité de la ligne et des postes. Dans ce cas, le montant des indemnisations est proposé par une commission indépendante de RTE, au cas par cas. Au-delà de l'électricité, la ligne est un apport à la dynamique économique locale.

Olivier HERZ

Le projet de ligne électrique Cotentin-Maine est une opportunité au service du développement local. A court terme, nous avons l'apport du chantier à l'économie locale. Une partie des travaux pourra être confiée à des entreprises locales. A moyen terme, les retombées seront liées au programme d'accompagnement du projet, le fameux PAP, qui permettra de financer la réalisation de projets de développement durable au bénéfice des communes situées sur le tracé ou aux alentours.

Je vous donne quelques exemples de projets financés ailleurs en France. Nous avons l'aménagement d'une forêt communale, une salle d'accueil pour des fermes éducatives, l'aménagement d'une Maison du Pays, la mise en valeur de monuments historiques. Le moment venu, vous pourrez faire appel à votre imagination pour vos propres projets.

Loïc BLONDIAUX

Il vous reste 30 secondes.

Olivier HERZ

A long terme, le projet apporte plusieurs opportunités. La première concerne la qualité de l'électricité. De nos jours, celle-ci est indispensable aux entreprises parce qu'elles utilisent de plus en plus d'appareils électroniques sensibles aux microcoupures. Il s'agit donc d'une condition essentielle à la création d'emplois.

La deuxième opportunité est l'accès au haut débit grâce à l'installation de fibres optiques à l'intérieur des câbles, et nous savons que La Manche est précurseur dans ce domaine. Nous y avons également l'accueil d'équipements de télécommunication sur les pylônes.

Le troisième avantage concerne les taxes. Quel que soit son tracé, la ligne devrait concerner une cinquantaine de communes qui percevront des taxes sur les pylônes. En moyenne, chaque commune recevra 20 000 euros par an. Ceci permettrait d'améliorer la vie quotidienne par exemple en créant un emploi de cantonnier ou de secrétaire de mairie.

Mesdames et Messieurs, nous souhaitons que l'écoute réciproque et les échanges à venir nous permettent ensemble d'améliorer notre projet et de le faire partager par le plus grand nombre. Je vous remercie pour votre attention. Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions aujourd'hui et dans les nombreuses réunions qui se dérouleront dans les prochaines semaines.

Loïc BLONDIAUX

Messieurs, je vous remercie. Sur cette deuxième partie de l'exposé de Messieurs Herz et Desquilbet, avez-vous des réactions sur ce qui vient d'être dit ? Maintenant, je voudrais que nous ayons le plus possible de questions formulées par écrit, s'il vous plaît, parce que nous n'en avons pas beaucoup. Je vais donner la parole, une personne vient de lever la main, au fond.

Elodie HARDEL

J'habite Percy et je suis femme d'agriculteur. Si nous ne sommes pas d'accord pour avoir un pylône sur notre terre, aurons-nous la possibilité de refuser ? Nous sommes tout de même propriétaires.

Olivier HERZ

Je comprends votre interrogation. Nous sommes dans une ligne à 400 000 volts. Les portées entre les pylônes font 500 mètres. Il s'agit d'une chance parce qu'avec 500 mètres et en concertation avec les propriétaires et les exploitants, nous pouvons déterminer de façon optimale les endroits où les pylônes peuvent passer pour éviter les champs, les mettre en bordure, pour limiter la gêne au maximum. Bien entendu, vous serez consultés lors de ces discussions.

Jean-Pierre GIBLIN

Je vous remercie. Madame, vous avez déjà pu intervenir deux fois. Nous allons essayer de prendre quelques questions qui sont affichées à l'écran. Je pense qu'elles concernent toutes le sujet de la compréhension du projet. Pouvez-vous réafficher la question numéro un ? Nous avons une question de Monsieur Pierre Lemains de Saint-Lô. Il est dans la salle, évidemment. Peut-il s'identifier, reformuler sa question ?

Pierre LEMAINS

Je ne vais pas modifier ma question, elle est très complète. Quel motif valable ce matériel est-il implanté dans le Cotentin ?

Olivier HERZ

L'origine de la création de la ligne est la construction d'EPR. Pour moi, la raison valable est claire : une centrale va débiter 1 600 mégawatts sur le réseau de transport et il faut que ce réseau accepte une production supplémentaire.

Jean-Pierre GIBLIN

Si je comprends bien, votre question concerne autant l'EPR que la ligne. Donc, elle rejoint la question posée tout à l'heure par Madame. Nous enregistrons cette question. Vous aurez une réponse de la part du maître d'ouvrage. Pouvez-vous repasser la question numéro deux, s'il vous plaît ?

Loïc BLONDIAUX

La question numéro deux provient de Jacques Davy. Si la ligne THT ne se fait pas, comment gérer l'insuffisance d'énergie électrique à court terme pour le développement industriel de la Mayenne ? Souhaitez-vous ajouter des éléments ?

Jacques DAVY

J'ai posé une question. Je suis représentant CGT dans ce débat, dans le cadre de la Fédération nationale des Mines et de l'Energie. Nous avons une position sur la ligne. Elle est nécessaire. Quant à la façon de la passer, il s'agit du débat. La question concerne la zone de Laval qui est dans une situation critique. Elle est alimentée par 2 lignes, l'une qui vient d'être créée l'autre qui devient un danger. Dans des périodes de forte consommation, il suffit qu'une des lignes soit coupée pour une raison ou une autre, nous serons sur des risques de délestage.

Il est essentiel de s'appuyer sur un EPR basé dans le Cotentin. Nous avons des augmentations de consommation électrique de plus en plus élevée, de plus en plus forte. Le 11 mars de cette année, nous avons failli déclencher toute la zone du grand Ouest. A ce titre-là, une des rares centrales complètement insensible au phénomène de sécheresse dans les fleuves est située en bordure de mer. C'est la raison pour laquelle EPR doit se trouver là-bas pour le développement de la région.

Loïc BLONDIAUX

Nous avons bien compris votre point de vue. Je demande aux orateurs suivants d'être très brefs. Il s'agit éventuellement d'ajouter un commentaire sur la question formulée par écrit. Je vous le

demande comme un service pour que tout le monde puisse s'exprimer. RTE veut-il répondre à la question ? Si la ligne THT ne se fait pas, comment gérer l'insuffisance d'énergie électrique à court terme pour le développement industriel de la Mayenne ?

Olivier HERZ

Il est vrai que la qualité électrique de la région de Laval n'est pas très bonne. Ces faits peuvent être préjudiciables à l'implantation de nouvelles industries, je le rappelais tout à l'heure. Pour la ville, le Cotentin-Maine, il s'agit de l'opportunité d'accélérer l'amélioration de la qualité électrique sur Laval. RTE aura des projets pour améliorer l'alimentation et la qualité électrique de Laval. Je pense que le projet de Cotentin-Maine est une opportunité pour accélérer cette amélioration.

Jean-Pierre GIBLIN

Nous reprendrons toutes les questions qui arrivent maintenant, nous en avons un certain nombre, sympathiques et utiles. Madame, votre question a-t-elle été posée par écrit ?

De la salle

Je suis en train de la rédiger, ce système n'est pas pratique.

Loïc BLONDIAUX

Madame, essayez de vous plier à la règle commune. Vous n'avez pas le micro, nous ne vous entendons pas.

De la salle

Vous m'entendez très bien. Il s'agit du développement durable. Vous dites que cela arrangerait la région d'avoir des marchés. Mais pourquoi ne donnerions-nous pas des marchés à des personnes qui travaillent pour développer les énergies alternatives puisque cela irait dans le sens de ce que demande l'Europe ?

Loïc BLONDIAUX

Madame, vous devez vraiment respecter les règles du jeu. Aussi intéressantes que soient vos questions, tout le monde se plie à partir de maintenant à la règle écrite. Faites-le s'il vous plait. Vous nous rendrez service.

De la salle

Je voudrais tout de même écouter les autres.

Loïc BLONDIAUX

Cela fonctionne correctement et pour l'ensemble de toutes les réunions de la CNDP. Il s'agit du seul moyen pour que certaines personnes ne mobilisent pas la parole. Les gens qui ont du mal à poser leurs questions à l'oral puissent le faire. Je voudrais arrêter de continuer comme cela.

Jean-Pierre GIBLIN

Soyez gentils, essayez de vous plier à cette règle commune. Je vous remercie, Madame. Nous reprendrons votre question avant la dernière partie du débat.

Expression des acteurs sur le projet THT

I Associations et syndicats professionnels

Jean-Pierre GIBLIN

Je vais maintenant me tourner vers l'autre table. Nous allons donner la parole successivement aux différents interpellateurs. Il s'agit d'associations, des institutions qui ont réagi et pris une position écrite sur le projet des THT. Ils vont devoir s'exprimer, probablement sous forme de questions au maître d'ouvrage. Nous avons 10 minutes chacun.

Loïc BLONDIAUX

Nous appelons Monsieur Dufour de la Confédération paysanne. De manière à organiser un peu, nous pourrions envisager quelques questions après les interventions de Messieurs Dufour et Bonduelle. Nous aurons la même séquence après les interventions de Messieurs Ferrey et Meslin. Et après celles de Messieurs Bailhache et Halbecq, nous nous ouvrirons également à quelques questions. Nous allons essayer de rythmer cette réunion.

Monsieur DUFOUR

Je voudrais poser un certain nombre de questions concernant l'implantation de cet EPR et de cette ligne à très haute tension. Etant donné que nous voulons vraiment régler tout le problème de la THT sur une seule soirée, ces cinq minutes me paraissent assez désagréables en termes de démocratie. Nous n'avons pas le temps d'aller jusqu'au fond.

Loïc BLONDIAUX

Nous aurons d'autres réunions, Monsieur.

Monsieur DUFOUR

Je sais. Comment peut-on concentrer autant d'électricité dans un lieu qui s'appelle La Hague pour la transporter à 200 kilomètres ? Il s'agit d'une question qui nous chagrine et qui peut relier ce qui a été posé comme question tout à l'heure en termes de développement durable. Produire pour aller transporter cette électricité à 200 kilomètres est une question qui me paraît un non-sens économique. Il s'agit d'un moyen de renchérir le coût de l'énergie. La question du transport se pose donc, avec un pylône tous les 500 mètres et se situeront peut-être à certains endroits tous les 300 ou 350 mètres. Nous connaissons déjà cette situation dans La Manche, puisque nous avons déjà des couloirs existants.

L'impact économique sur une agriculture, qui fournit certains produits au département de La Manche et la région Basse-Normandie, se trouve en tête d'un certain nombre de produits de haute qualité, transportés et vendus à travers le monde et notamment dans le nord de l'Europe. Au moindre incident qui pourrait résulter de l'implantation d'une concentration de production électrique, nous pourrions renverser complètement la tendance. Les bienfaits économiques, les retombées des taxes pourraient très rapidement être en dessous des risques et de l'impact économique.

Concernant l'impact environnemental, nous sommes dans un département très touristique. Beaucoup d'argent a été mobilisé ces dernières années pour développer des lieux touristiques et des lieux protégés sur cette zone. Certains nous disent que nous pouvons construire la ligne, nous le savons. Cela coûtera très cher et cela pose des problèmes dans le sous-sol avec des inconnues. Ces faits poseront aussi des problèmes cumulés avec des couloirs de lignes sur les lieux touristiques, avec tout l'argent qui a été engrangé ces dernières années. Il s'agit là d'une question de fond.

Le troisième élément concerne les problèmes sanitaires. Des problèmes existent. Nous ne devons pas les nier, même si Monsieur Legrand me fait parvenir une réponse à un courrier que je lui avais envoyé le 14 juin. Il y dit que le fait de vouloir engager ce débat constitue la stratégie du refus. Nous avons des problèmes sanitaires dans de nombreux endroits en France parce que nous n'avons pas mené d'études. En fonction du type de sol, de sous-sol, à la fois sur les microclimats, les tendances à taux d'hygrométrie importante – la Normandie est concernée puisque nous avons des brouillards permanents – nous avons des impacts et des problèmes. Un deuxième couloir de ligne venant le long de l'autre ou plus éloigné posera des problèmes de concentration et de risques.

Dans ce pays, quand appliquerons-nous le principe de précaution avant l'implantation de ce style d'ouvrage ? Ce principe de précaution consiste à dire : nous recherchons et quand nous avons recherché, nous pouvons avoir le débat public avec des spécialistes, grâce à des études impacts. Le groupe Permanence sur la Sécurité Electrique est né en 1998 pour faire des recherches à la demande d'une trentaine d'éleveurs qui ont des problèmes et qui sont bien souvent devant les tribunaux. Ils collaborent avec des nutritionnistes de la santé animale, des vétérinaires. Ils ont posé des questions pour que nous sortions des tribunaux et pour essayer d'avoir une transparence sur ces problèmes. Nous n'avons eu aucune réponse. Le groupe Permanence sur la Sécurité Electrique devait apporter des réponses techniques, permettre de faire évoluer les législations, de définir les couloirs de lignes – il s'agissait de notre souhait –, il aurait permis là où nous avons des impacts, en fonction de la nature des sols, des types de bâtiments, que les permis de construire n'auraient plus été accordés à l'approche des lignes. Enfin, nous aurions juridiquement défini le couloir.

Le groupe Permanence sur la Sécurité a fonctionné pendant trois ans. Nous étions arrivés à ce qu'une ferme expérimentale voie le jour, qui aurait pu être suivi par certains chercheurs. Le groupe Permanence sur la Sécurité ne s'est plus jamais réuni. Dans un courrier de Monsieur Legrand, nous disons l'importance qu'il se remette à marcher. Pourquoi voulons-nous le faire marcher s'il n'y a pas d'impact ? Ai-je encore quelques secondes ?

Loïc BLONDIAUX

Nous avons un peu d'avance sur l'horaire. Nous pouvons essayer de prendre 7 minutes puisque les 5 minutes sont un peu inhumaines et obligent à aller trop vite. Vous avez donc encore une minute et demie.

Monsieur DUFOUR

Je vous remercie. En suivant les dossiers à travers la France puisque j'ai fait partie de ce GPSE, nous avons constaté des effets indirects, notamment de courants électriques à partir de pylônes ou de postes électriques, en fonction de la nature des sols et sur les élevages. En 2000, nous avons eu des négociations avec EDF avant que RTE ne voie le jour. Certains nous avaient proposé les petites potentialités. Je ne suis pas spécialiste, je pense que des gens dans cette salle peuvent répondre. Il s'agissait de potentialités qui visaient à renforcer dans ces bâtiments les moyens de mettre à terre le maximum de choses. Nous nous rendons compte que dans certains cas, nous n'avons pas réglé les

problèmes techniques et ils subsistent donc. Aujourd'hui, nous avons peut-être avancé dans ce domaine et j'espère avoir des réponses.

Aujourd'hui, nous avons besoin d'un état des lieux. En tant que paysans et responsables agricoles, nous sommes très inquiets sur le devenir des vieilles exploitations qui seront surplombées par une nouvelle ligne. Dans tous les cas, nous aurions aimé parler de l'état des lieux sur tous les élevages avant une quelconque implantation. Nous n'aimerions pas nous retrouver dans l'irréversibilité où les agriculteurs sont bien seuls dans les campagnes, avec leurs avocats pour se torturer pendant des années. Nous l'avons vu encore récemment avec certains éleveurs qui peuvent se détruire économiquement et même détruire leur santé à force de bagarres, ce qui vient de se passer dans le Finistère. Ces éleveurs ne doivent plus être pris dans ces situations irréversibles et nous devons pouvoir rendre toute la transparence. Toutes les études d'impact et états des lieux sont nécessaires avant toute implantation. Je conclus en disant que nous, paysans, nous ne souhaitons pas ce nouveau couloir de ligne. Nous en avons suffisamment.

Monsieur GIBLIN

Je remercie Monsieur Dufour. J'ai bien compris le soutien de la salle pour les propos de Monsieur Dufour. Je voudrais simplement que nous passions la parole à Monsieur Bonduelle pour que RTE réponde sur un certain nombre de problèmes très précis sans vouloir épuiser aujourd'hui ces questions sur les risques sanitaires, notamment pour les animaux, ce dont vous avez principalement parlé. Pouvez-vous apporter quelques réponses sur les problèmes des potentialités, de l'état des lieux ? Je pense que cela serait utile pour que le débat s'engage correctement.

Olivier HERZ

Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais rappeler que l'implantation que nous proposons est liée à un client de RTE, producteur d'électricité. Dans ce cas-là, nous ne pouvons pas répondre. Je voudrais répondre sur un petit point très précis, notamment les portées à 300 ou 350 mètres, voire 500. En 400 000 volts, si nous prenons l'exemple de la ligne qui va de Menuel à Launay, l'étang Bertrand vers Saint-Laurent-de-Terregatte, nous avons 118 kilomètres et 248 pylônes. Cela correspond à plus de 500 mètres par pylône.

Concernant les points précis, je pense que nous aurons beaucoup de réponses à apporter lors la réunion thématique de Saint-Lô. Je laisse Monsieur Desquilbet répondre à un certain nombre de ces points.

Gaëtan DESQUILBET

Pourquoi produire à 200 kilomètres ? Il s'agit d'un non-sens économique. J'ai vu que vous évoquiez depuis quelques mois dans la presse, des pertes électriques de l'ordre de 6 à 10 % de ce qui est produit, qui seraient perdus sur cette ligne à 400 000 volts que vous évaluez à 200 kilomètres. Tout d'abord, la ligne comptera plutôt 150 kilomètres, ensuite, nous avons fait des calculs précis et l'objet du 400 000 volts a été inventé pour éviter d'en perdre. Le réseau à très haute tension est donc établi pour limiter les pertes qui se confondent avec le carré courant. Nous prenons la racine carrée lorsque nous montons en tension.

Nous avons fait des calculs et en France, sur le réseau 400000 volts, 1,3 % de l'énergie produite est perdue, dissipée par effet joule. En ajoutant un EPR qui n'est pas central en France par rapport à la production, nous voyons que l'augmentation des pertes est quasi insignifiante seul le deuxième chiffre après la virgule bouge. Donc, le réseau 400 000 volts est fait pour transporter de grosses

quantités d'énergie sur de grandes distances en en perdant très peu en route. Penser que la centrale de Flamanville soit excentrée par rapport au centre de consommation n'est pas un argument. Je voulais préciser ce petit point technique parce que nous le voyons souvent écrit et en discutant avec des électriciens d'autres pays comme le Canada, les Etats-Unis ou le Brésil qui ont des lignes de milliers de kilomètres de long, avec des grands barrages, des villes distantes de milliers de kilomètres. Ils ont des problèmes, et ils font 750 000 volts, parfois 1 000 000 volts pour réguler leurs pertes et maintenir un niveau très faible. En France, nous avons la chance d'avoir des centrales et des consommations partout, et Flamanville n'est pas un site distant de la consommation.

Olivier HERZ

Pour les problèmes sanitaires, vous avez évoqué des cas et le principe de précaution. Des expertises ont été menées en France et à l'étranger, des rapports ont été faits. Maintenant, nous connaissons beaucoup mieux les impacts éventuels et avérés des lignes à très haute tension sur les bâtiments d'élevage et sur les exploitations agricoles. Le champ électromagnétique n'a pas d'impact sur les animaux, cela a été redit par un rapport. Ensuite, vous avez évoqué les courants parasites. Il s'agit de courants vagabonds qui apportent un risque de circulation de tous petits courants dans les exploitations, que l'être humain ne sent pas, mais les animaux peuvent les sentir. Ils sont effectivement beaucoup plus en contact avec les sols, quand ils boivent, leur muqueuse est directement en contact avec l'eau. Ils ne sont donc pas comme nous qui avons une peau relativement isolante. Ce phénomène est bien connu. Des brochures ont été faites, d'abord au Canada parce qu'ils ont un réseau électrique qui est beaucoup plus favorable à ces phénomènes-là. En France, nous l'avons effectué depuis de nombreuses années. Les chambres d'agriculture possèdent ce genre de brochures et la profession des installateurs électriques connaît ce phénomène. Pour que les réseaux d'installations, et là j'en viens à la phase de diagnostic, soient conformes aux normes et permettent d'évacuer tous ces courants parasites sans risque pour les animaux et sans risque de stress à chaque fois qu'ils boivent et qu'ils reçoivent de petites décharges électriques. Ce phénomène est connu depuis quelques années. Il a été largement documenté. Des brochures et des règles de l'art existent pour effectuer les installations électriques des bâtiments en conformité afin de ne pas rencontrer ce problème.

Donc, dans notre démarche, par rapport à l'implantation de la ligne, lorsque nous connaissons un peu mieux le tracé – nous sommes actuellement en discussion avec le représentant de la profession agricole et Monsieur Legrand encourage la mise en place d'une commission qui permette un audit des installations électriques pour la mise en conformité les réseaux électriques et prévenir plutôt que guérir et plutôt que de faire appel à ce que vous évoquez, de mettre les installations en équipotentialité pour éviter que se produisent ces petites décharges électriques.

Jean-Pierre GIBLIN

Je vous remercie.

Olivier HERZ

Pour finir, je voudrais dire que nous aurons une réunion entière qui sera consacrée au sujet. Nous parlerons des affaires expérimentales le 15 décembre.

Jean-Pierre GIBLIN

Je voudrais faire un petit commentaire sur ce que nous venons d'entendre. Nous avons d'abord la question du GPSE dont Monsieur Dufour a parlé. Il s'agit d'une question évoquée à plusieurs

reprises dans les réunions préparatoires. Nous avons appris que ce GPSE allait être réactivé. Ce fait répond pour une part à la question du principe de précaution. Mais il n'implique pas nécessairement l'existence de dégâts sanitaires. Il s'agit d'un groupement qui a la mission de suivre ces questions-là. Nous avons donc appris que ce GPSE allait être réactivé et j'ai écrit au Ministre de l'Agriculture pour lui demander la confirmation de cette information. Je n'ai pas encore de réponse, mais j'espère que nous l'aurons avant la réunion du 29 novembre qui va traiter de ces questions.

Je voudrais exposer un deuxième commentaire. Monsieur Dufour a également parlé de l'état des lieux. Le diagnostic répond un peu à cette question d'état des lieux, mais il me semble que j'avais entendu cette question formulée d'une autre manière : Faisons le bilan de ce qui est survenu dans le cadre des lignes actuelles dans les régions. Pour le moment, il appartient à RTE de rédiger un document. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir ces informations pour la réunion dont j'ai parlé tout à l'heure.

Monsieur Bonduelle va maintenant nous donner le point de vue d'Agir pour l'Environnement.

Antoine BONDUELLE

Je représente une coalition d'associations opposées au projet d'EPR et à cette ligne. Notre cahier d'acteurs comptant une dizaine d'arguments a été distribué aujourd'hui et vous pourrez donc en prendre connaissance. Par ailleurs, en tant qu'ingénieur, j'ai eu par le passé une expérience de certaines lignes électriques et de constructions, depuis huit ou neuf cas que j'ai pu voir. Je voudrais essayer de développer deux points sur lesquels nous avons planché, plutôt que de vous relire le document.

Le premier point concerne notre inquiétude vis-à-vis de l'organisation du débat. La raison d'Etat nous dit qu'il faut un réacteur, le Parlement le vote, le Premier ministre le dit. Aucune décision n'est arrêtée. Pourquoi disons-nous cela au début du débat ? Si nous ne le disons pas, nous serions en contradiction avec la convention Barrus qui affirme que nous devons commencer par parler de l'opportunité du projet et nous en débattons ensuite. Tout cela est un peu formel, mais en réalité, vous savez bien qu'il s'agit d'un projet qui est très avancé dans la tête de nos dirigeants, même s'il existe encore des moyens de l'arrêter.

Sur ce projet, je pense qu'il existe un élément très commun à énormément de constructions de lignes. Vous avez toujours un petit paragraphe qui dit « nos études ont montré les intérêts, nos études ont montré que nous n'avons pas d'autres solutions ». Cela apparaît toujours dans des petits paragraphes et cela a été le cas dans les autres lignes et quand l'on nous parle de nombreuses études, je dois vous dire que lorsque nous demandons l'accès aux études et que nous essayons de regarder si les éléments ont été étudiés sérieusement, laissez-moi avoir un doute. Je garderai ce doute, même si j'écouterai avec attention la réponse du RTE. L'Histoire nous montre qu'il existe très peu de cas où RTE a fait de lui-même une alternative, même au temps où il s'appelait la Division Production Transport, il s'agit toujours d'élus, d'associations et de professionnels locaux comme les chambres de commerce et les agriculteurs qui ont dit qu'ils n'acceptaient pas et qu'ils voulaient autre chose. Cela s'est toujours passé ainsi dans un grand nombre de cas. Nous avons également les cas où les lignes ne sont pas construites, je pense à la Mayenne, je pense à ces endroits où les opposants se sont ligüés contre un projet presque plus avancé que celui-ci. Cela montre donc que le projet n'était pas bon.

Il existe un point dont nous ne parlons pas assez et je voudrais insister essentiellement sur celui-là et conclure sur une question très politique. Le point qui me semble important est « Qui paie ? »

Avant de commenter, j'ai une question aux personnes de RTE : Pouvez-vous nous garantir que vous allez facturer cet investissement à l'EDF ? Nous pouvons avoir des doutes. Vous avez une seule infrastructure, une seule énergie, un seul opérateur plus ou moins privé, dont nous ne savons pas très bien ce qu'il sera demain. Cet opérateur ne nous facturera rien. Je dois vous dire qu'il existe des industriels comme Total ou Shell à qui il a été dit que s'ils mettent l'éolien, un tiers du prix de cet éolien leur sera réservé. Ces gens-là ne sont pas très contents et le fait est que tout le monde est traité pareillement. J'écouterai là aussi la réponse de RTE, mais j'ai un grand doute, tout comme un certain nombre d'industriels.

Je pense que le « qui paie ? » est le point principal. En France, nous avons tout de même une séparation plus ou moins légale entre le transport et la production. Le transport a une préférence, il l'affiche et le montre en permanence. Je voudrais insister sur un autre point : nous avons parlé des pertes, ce n'est pas cela le plus important. L'important est le coût de l'investissement et le coût de fonctionnement. Les communes vont payer des gens et avoir tout un entretien. Cet entretien va être payé par nous puisque RTE reste public alors qu'EDF change de main. Or des ingénieurs qui nous gouvernent ont adopté un système qui s'appelle le timbre poste. Je dois vous dire que cela est d'une perversité assez importante. Autant il est normal que le consommateur paye le même prix aux différents coins de la France, il s'agit d'un service public, autant le fait que nous ne payons pas la distance, nous ne payons que l'entrée et la sortie du réseau ne sera pas facturée. Cela figurera sur notre facture individuelle et sera moyenné à la fin de l'année. Ni l'investissement ni le fonctionnement ne coûteront à EDF. Ce point-là est très important parce que pour nous, associations écologistes et non représentants du monde industriel, il s'agit du contraire du développement durable. Vous aviez des tarifs zéro pour prendre l'avion. Vous aviez des personnes qui amenaient du pain dans l'avion pour nourrir leurs cochons. Nous sommes dans ce genre d'économie folle. Dans La Manche, vous avez tout de même des économies réelles, des économies d'arsenal. Vous avez un partage assez particulier ici, par rapport au reste de l'économie de la France.

Il existe des personnes qui nous escroquent, utilisons le mot, et nous sommes le service public. RTE se laisse faire et nous sommes là pour les aider à ne pas se laisser faire. Ils ne doivent pas se laisser faire. Tout ceci va coûter 300 millions d'euros et non pas 250 et il leur revient de les facturer à EDF. Les élus, opposants ou favorables, ont intérêt à repérer que nous devons payer de notre poche avec toutes ces nuisances qui se payent en papier. Vous irez voir les nuisances.

Dernière chose puisque je crois qu'il me reste une minute, le passé nous enseigne aussi une histoire de trois ou quatre ans. Que va-t-il se passer ? Sachez que dans les régions, des oppositions ont toujours eu lieu, les gens ont gagné ou ils ont perdu. Cela dépend. Mais, dans le cadre des lignes électriques, les opposants ont représenté une mobilisation considérable, pour beaucoup de raisons. Même les centrales nucléaires ont fait l'objet d'opposition. Ce ne sont pas deux conseillers municipaux qui changeront les plans. Il s'agit des maires, des députés. Par exemple, en Mayenne, vous avez des députés du RPR ou de l'UMP parce que les députés du PS ont été trop mous. Ils se sont opposés sans trop le dire et ils y ont perdu leurs sièges. Vous voyez l'enjeu dans un département comme la Mayenne, le sud Manche ou l'Ille-et-Vilaine. Vous n'êtes pas devant un multi projet. Des projets comme celui-ci ne sont pas nombreux depuis 20 ans. Il s'agit d'un élément énorme. Nous pourrions rajouter un petit barreau pour améliorer l'électricité à Laval. Regardez la carte, vous n'avez besoin de 750 000 volts. A bon entendeur, salut. Je pense que les élus doivent se mobiliser ou alors cela ira mal. J'ai terminé mon intervention. J'espère qu'elle lancera le débat.

Jean-Pierre GIBLIN

Vous avez un peu moins d'applaudissements que Monsieur Dufour. Mais ce n'est pas mal tout de même. Je vais donner la parole à Monsieur Herz pour qu'il réponde notamment sur les problèmes soulevés sur le « qui paie ? ». Vous comprendrez que d'autres commentaires n'appellent pas de réponse de sa part.

Olivier HERZ

Tout d'abord, je voudrais rappeler que la séparation de gestion, de management comptable de RTE est une séparation réelle. Elle est reconnue par la Commission de régulation de l'énergie. Elle est également reconnue par la Commission européenne et par les producteurs concurrents d'EDF.

Concernant nos études, nous avons déjà été repris par Monsieur Blondiaux sur le fait que nous avons été trop vite. Sur une présentation courte, nous ne pouvons dire que cela. Mais Monsieur le Président a dit que nous aurons une expertise sur ce sujet. Nos études seront ouvertes aux experts retenus sur cette question.

Concernant la question du payeur, je crois que nous n'avons aucune ambiguïté possible. Depuis 2002 et la fixation de tarifs par les différentes propositions de la Commission de régulation de l'énergie, il est prévu que le producteur paye le raccordement jusqu'au poste de raccordement, le poste du réseau de transport le plus proche. Pour l'EPR à Flamanville, il s'agit du poste de Menuel sur la commune de l'étang Bertrand. Le projet de Cotentin-Maine est un projet nécessaire à ce raccordement, il s'agit d'un projet de réseau amont comme nous disons dans notre jargon. Une fois terminé, ce projet servira également à la sûreté du système électrique. Nous aurons une ligne de plus qui renforcera la qualité du réseau.

Nous sommes dans un cas prévu par la loi et d'autres producteurs y sont également soumis. Le raccordement jusqu'au poste le plus proche appartient au producteur, les renforcements amont du réseau sont à la charge de RTE depuis 2002. Avant, ils ne l'étaient pas, ce qui pouvait poser des problèmes à certains producteurs.

Par ailleurs, je voudrais préciser un point particulier. Il concerne la question de Penly. Je ne suis pas sûr que nous ayons donné beaucoup d'informations puisque EDF a proposé Flamanville. Mais si Penly avait été retenue, nous avons des études qui montrent que nous n'avons pas besoin de villes proches de Penly. Mais nous aurions ainsi accru et renforcé les congestions d'électricité dans le nord de la France. Et nous aurions vraisemblablement été conduits à renforcer le réseau entre Lille et Dunkerque ou entre Lille et Arras. Vous comprenez que nous ne l'avons pas étudié dans le détail puisque le projet précis concerne Flamanville. De toute façon, lorsque nous mettons 1600 mégawatts quelque part en France, ce fait n'est pas anodin. Nous sommes obligés de renforcer le réseau de transport.

Le dernier point concernant le timbre poste, bien entendu les tarifs sont fixés par le Gouvernement sous proposition de la Commission de régulation de l'électricité. Donc, RTE applique la réglementation.

Jean-Pierre GIBLIN

Je vous remercie. Avant de passer à la deuxième séquence des interpellateurs, nous allons prendre quelques questions qui se relient d'ailleurs assez bien aux deux interventions précédentes.

Loïc BLONDIAUX

J'ai deux questions, la troisième et la quatrième. La question trois de Monsieur Patrice Vedier est : quel sera l'impact sur la valeur mobilière de nos habitations ?

Jean-Pierre GIBLIN

Quelqu'un peut-il répondre ? RTE n'a pas forcément à répondre.

Gaëtan DESQUILBET

Ces faits ont été évoqués tout à l'heure. Depuis une dizaine d'années, nous avons le protocole du préjudice visuel. Il s'agit de la façon qu'à RTE d'indemniser les propriétaires de maisons d'habitation à proximité de la ligne. Cette indemnisation est évaluée par une commission indépendante de RTE. Le Préfet y prend part ainsi que des experts immobiliers et notaires de la zone. Ils évaluent en argent la gêne apportée par le pylône. Ensuite, elle est proposée par RTE aux personnes concernées. Ce point est traité depuis une dizaine d'années. Cette Commission y prend part avant et après la construction de la ligne. Nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici 2012.

Jean-Pierre GIBLIN

Il pourrait être intéressant pour la suite du débat que vous fassiez un bilan de ce qu'a donné l'application de ce protocole.

Loïc BLONDIAUX

Nous avons une autre question sur l'indemnisation. La sixième question provient de Madame Séverine Desquinox. Comment pouvez-vous indemniser les professionnels du tourisme qui vont souffrir de la fuite des touristes à la vue de ces pylônes qui vont ternir notre paysage normand ?

Olivier HERZ

Je crois que la réponse est simple. Nous estimons qu'en prenant toutes les précautions, en travaillant ensemble avec les comités départementaux du tourisme et avec tous les acteurs, notre ligne n'aura pas d'impacts particuliers, ne fera pas fuir les touristes. Si vous prenez la Loire, nous y avons beaucoup de châteaux très touristiques et nous y avons également quelques centrales nucléaires avec des lignes électriques pour les desservir. A ma connaissance, nous avons regardé ces questions et cela n'a pas nui au tourisme.

Loïc BLONDIAUX

La dernière question est très, très précise. Avant de donner la parole aux autres interpellateurs, nous gardons toutes les autres et nous les reprendrons au cours du débat. Avez-vous des règles de distance pour implanter une ligne par rapport à une habitation ? Existe-t-il une étude sur l'impact ou les remontées possibles de courant par les prises de terre dans les régions de nappes phréatiques sur les habitations et qui donneront des désordres sur les cuivres sanitaires, micro fuites ? Cette question est posée par Monsieur Patrice Simon.

Jean-Pierre GIBLIN

A partir de quelle distance serons-nous indemnisés ? Monsieur Bedier Patrice pose cette question.

Olivier HERZ

Les distances sont fixées par l'arrêt public. Pour nous, cet élément est réglementaire. Il indique la distance entre le toit de la maison et le fil qui est de l'ordre de 4 mètres en 400000 volts. Nous n'avons pas de distance au sol entre la ligne et les maisons.

Aujourd'hui, ce qui s'applique à RTE lorsque nous construisons une ligne, est que nous devons respecter cette distance liée au risque d'avoir la création d'un arc électrique entre l'habitation et n'importe quel bâtiment. Il s'agit d'un problème de sécurité.

Jean-Pierre GIBLIN

Excusez-moi de vous interrompre. La question n'est pas celle-là. Lorsque vous mettez au point un projet, avez-vous des règles de l'art ?

Loïc BLONDIAUX

J'allais y venir. Je comprends que le fait de dire aux gens que nous avons le droit de mettre des fils sur vos maisons – ce qui est la stricte vérité du droit français – ne leur fait pas plaisir et je le comprends bien. De fait, nous avons quatre années pour travailler, nous avons aujourd'hui une zone qui comporte 70 kilomètres de largeur à la base et une vingtaine ou une trentaine de kilomètres de largeur au nord. Pendant quatre années, pour réduire peu à peu le champ possible, travailler avec toutes les personnes qui apporteront des choses intéressantes en termes de description de ce territoire pour trouver un tracé de moindre impact. Nous n'avons pas la réponse à cette question, nous n'avons pas de tracé dans le poche.

Nous avons pu avoir certaines affaires parce que nous travaillons sur la zone depuis des années. Lorsque nous faisons une enquête publique, il nous est forcément proposé d'avoir le moindre impact. Là, nous sommes en débat public sur une affaire qui a commencé depuis quelques mois. Nous avons donc fait une étude sur l'environnement dont nous avons proposé un résumé dans le document. Nous préparons un document plus important à la demande de la commission qui sera fourni à l'ensemble des personnes intéressées. Sur la base de cette étude environnementale que nous allons effectuer avec toutes les personnes représentant le tourisme, le monde agricole et le milieu naturel, nous allons cartographier la zone. Nous choisirons des tracés qui respecteront au maximum toutes les contraintes que nous aurons définies ensemble. Nous proposons et il s'agit évidemment de notre position et je pense qu'elle est partagée par la plupart des personnes, que l'espèce humaine soit privilégiée dans le milieu naturel. Nous respecterons le bâti et le préserverons du tracé de la ligne.

Lorsque nous regardons la ligne actuelle qui va de Menuel à Domloup, elle ne surplombe pas les maisons. Aujourd'hui, nous ferons forcément mieux puisque nous avons 15 années d'expérience supplémentaires. Nous sommes amenés à travailler ensemble pendant quelques années pour choisir le tracé de moindre impact. Vous connaissez le pays mieux que moi. Etant donnée la densité de l'habitat, nous serons à plusieurs kilomètres de la première maison. Nous ne sommes pas dans le Sahara, des maisons se trouvent un peu partout, et nous nous rapprochons de certaines maisons. Je pense que nous pouvons trouver des tracés où les pylônes ne se trouveront pas contre les maisons, et même la nappe de conducteurs qui peut comporter une trentaine de mètres ne se trouvera pas au-

dessus des maisons. Nous aurons des maisons proches de la ligne. A nous de voir comment trouver les tracés qui éviteront au maximum le bâti. Il s'agit de la première contrainte par rapport à notre étude d'impacts.

Loïc BLONDIAUX

Nous aurons la possibilité de répondre à toutes ces questions écrites, lorsque ces questions sont très techniques comme celles qui sont présentées.

Jean-Pierre GIBLIN

Les deux dernières questions vous concernent directement. Une séance spéciale sera consacrée aux problèmes d'insertion. Elle est programmée à Laval le 15 décembre. Nous en reparlerons de manière plus détaillée.

Nous pouvons passer la parole aux intervenants suivants.

Loïc BLONDIAUX

Monsieur Ferrey est Président de la FDSEA. Il sera suivi par Monsieur Meslin, est Vice-président de Manche Développement. Je vous demande d'être aussi respectueux des horaires que vos prédécesseurs.

Pascal FERREY

Je vous remercie, Monsieur le Président. Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie de me donner la parole, parce qu'étant agriculteur, j'ai vécu en 1978 la mise en place de la bande à 400 000. A l'époque, la démocratie était souveraine en la matière. Sur ce sujet, la FDSEA ne se prononce pas pour ou contre le projet. Nous avons une série de questions que nous avons mises par écrit sur le cahier d'acteurs et que je vais ce soir vous résumer de façon succincte.

Le premier point concerne la concertation. Nous ne souhaitons pas d'imposition, pas de force. Nous devons nous concerter. Il est toujours plus facile d'imposer aux autres les choses que nous ne voudrions pas nous imposer à nous-mêmes. L'agriculture utilisant le sol agricole est de loin le premier concerné.

En ce qui concerne la définition du tracé, nous souhaitons effectivement qu'il ait le minimum d'impacts pour l'agriculture, pour la préservation des sites et du maillage bocager. J'ai le plaisir de rappeler que ce paysage est préservé, même s'il l'est de façon totalement artificielle puisque la main de l'homme l'a créé. Nous devons veiller à son respect.

Dans le même temps, nous souhaitons que la politique d'aménagement foncier soit combinée avec un volet de l'administration paysagère et l'intervention de la (*inaudible*) et des collectivités pour constituer des réserves foncières. Nous avons un exemple de faits dans d'autres cas d'infrastructures importantes. Les agriculteurs ou les propriétaires fonciers ne doivent pas supporter seuls un ouvrage d'intérêt général s'il en a été décidé ainsi. Depuis quelques semaines, un projet de convention nationale entre la profession agricole et RTE a été mis en place. Il comporte certains aménagements qui tentent d'indemniser les agriculteurs. Mais il ne prend pas en compte les particularités spécifiques à l'agriculture et à l'élevage. Nous exigeons un avenant régional de manière à prendre en compte la typologie de nos exploitations agricoles et l'organisation qui en découle.

Concernant les techniques de préservation de l'environnement, nous proposons dans le même temps sur le lieu où ce couloir aérien serait tracé, d'enfouir les lignes de moyenne et basse tension, de manière à ce qu'effectivement, il n'y ait pas foisonnement de lignes dans notre espace. De même, partout où cela serait techniquement possible, nous souhaitons que les pylônes de type monopode soient implantés. Dans le même temps, privilégier une implantation des maisons d'habitations, des bâtiments d'élevage et des sociétés d'exploitation. Là nous avons l'exemple suivant : c'est effectivement, là, où il n'y a pas d'autre solution que de surplomber un bâtiment d'élevage. Nous demandons donc à ce que ce bâtiment, au même titre que les autres infrastructures, soit déplacé.

Enfin, nous souhaitons établir un état initial, pour décider du passage des lignes à l'aide d'outils appropriés, une cartographie, et des images numériques, en clair, faire un bilan de départ, de manière à avoir une connaissance précise, des conséquences qui pourraient être engagées par le tracé qui serait choisi.

Nous souhaitons aussi, que les exploitations agricoles aient des mises aux normes électriques, et ceci a été déjà évoqué il y a quelques instants, de manière à ce qu'il n'y ait pas la moindre suspicion entre les problèmes sanitaires et les charges cliniques. Je ne reviendrai pas sur la définition du GPSE. Je rejoins en cela les propos qui ont été tenus.

Depuis 2001, ce GPSE n'a pas été réuni. Faut-il espérer que, au travers d'un projet aussi important que celui-ci, après le courrier, que nous avons envoyé, Monsieur le Président, au Ministre de l'Agriculture, ce GPSE se réunisse. Par moment, la non-réponse des gens qui constituaient ce GPSE et la non-volonté politique, de le remettre en état de marche, pose des problèmes de sécurité et de traitement.

Enfin, je souhaiterais reprendre en compte ce que nous avons pu vivre dans le cadre de la mise en place de la première implantation. Eviter, effectivement, les divagations d'animaux, par la reconstitution des clôtures, éviter les dégradations des sols. Il s'agit en même temps de prévoir des itinéraires de substitution pour la circulation des matériels usés pendant la période des travaux, pour la profession comme pour les riverains, car la période des travaux est un moment pénible à supporter et tout doit être fait, effectivement, pour soulager les usagers.

Nous souhaitons avoir une véritable convention d'entretien. En 1978, nous avons fait la proposition, qui n'a pas été retenue, de pouvoir avoir des plantations arbustives sous des lignes à haute tension. On se retrouve régulièrement à avoir le passage d'entreprises spécialisées dans les baguages avec des efforts qualitatifs à noter, ce qui n'empêche que c'est un budget que nous aurions pu ne pas subir aujourd'hui.

Enfin, nous souhaitons avoir des réparations du préjudice subi. C'est la mise en place des conventions d'indemnisation régionale spécifique, de calquer, sur le modèle des communes, l'indemnisation des agriculteurs supports des lieux. Et il m'est toujours choquant de voir un centre de communes qui supportaient les pylônes, ramasser effectivement les clients des taxes professionnelles, alors que les agriculteurs et les propriétaires fonciers ont eu éventuellement de l'honnêteté et les supportent, eux, tous les jours. Nous souhaitons également voir prendre en compte les spécificités des activités d'élevage et de productions maraîchères et tourisme.

Enfin, nous n'avons pas à ce jour, au niveau de la FDSEA, pris position pour ou contre les pylônes. Pour ou contre le pouvoir de l'élu, parce que nous avons de fortes traditions chez nous ; c'est d'abord : écouter, comprendre, proposer. Et si, effectivement, les réponses qui nous seront

rapportées, et j'espère le plus rapidement possible, apportent aux agriculteurs cette part de sérénité, là, nous pourrions être amenés à avoir, sur d'autres sujets, une position bienveillante.

Par ailleurs, selon les réponses collectées, ou le silence, face à des questions qui ont déjà été posées, sans réponse, de la part d'un centre d'opérateurs, il est évident que la position de notre syndicat pourrait se radicaliser. Je vous remercie.

Loïc BLONDIAUX

Merci, Monsieur Ferrey. Il y a une question que nous allons citer parce qu'elle rejoint votre proposition.

Christophe DELARUE, agriculteur

Pourquoi ce sont les communes qui sont indemnisées, tous les ans 3 000 euros par pylône et non les propriétaires et les fermiers qui ont un pylône dans leur champ ? Tout devrait aller aux agriculteurs.

Loïc BLONDIAUX

Bon, alors, vous faites une réponse, pas totale mais assez rapide, sachant que ce problème des impacts sur l'agriculture, et sur l'ensemble du monde agricole, sera abordé, là aussi dans une réunion particulière ; nous reviendrons sur ce sujet-là, mais vous avez compris que le temps nous est compté, Monsieur Ferrey, je vous en remercie. Quelqu'un peut-il répondre ?

Gaëtan DESQUILBET

Oui, très brièvement. Les exploitants et les propriétaires perçoivent une indemnisation qui correspond à l'indemnisation d'une gêne. Cette dernière est liée à la présence d'un pylône, notamment, parce que cela gêne une partie des terres cultivables. Cela oblige à manœuvrer les engins dans un sentier, et oblige également à débroussailler les mauvaises herbes. Dans ce cas-là, il y a une indemnisation due à la gêne.

Ce que reçoivent les communes, ce n'est pas une indemnisation ; c'est une taxe qui a été votée par le législateur en 1980, et qui est remise à niveau chaque année. Et cette taxe est au bénéfice de l'ensemble des habitants de la commune. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, cela peut servir à créer un emploi dans la commune au bénéfice de l'ensemble des habitants.

De la salle

« Quelle est la valeur d'une indemnité quand l'habitant y perd en qualité de sa vie » ?

Applaudissements

Gaëtan DESQUILBET

Il s'agit d'une question à laquelle personne ne peut répondre.

Loïc BLONDIAUX

Sur l'ensemble de ces questions, nous pouvons penser qu'elles vont nourrir le débat lors de la séance particulière qui aura lieu sur les aspects agricoles. Dans les réponses obtenues, bien entendu,

dans plusieurs cas évoqués, nous vous avons dit quelle est la règle actuelle, quelle est la pratique, etc.

Donc, moi je trouve, que ce débat public peut avoir comme impact, de faire évoluer un certain nombre de pratiques. Bon, nous verrons ce qu'il en résulte. Les 100 % de l'expression qui sera celle de l'ensemble des acteurs fait que, il pourra y avoir une réflexion sur la règle qui est aujourd'hui, codifiée, de telle manière qu'elle peut évoluer. Je n'engage que moi, en disant cela, mais je pense qu'il est des intérêts du débat public de soulever des questions qui méritent une réponse générale. En même temps, vous avez posé des problèmes tout à fait particuliers qui sont propres au territoire et vous n'êtes pas le seul à l'avoir fait et cela mérite un intérêt attentif au niveau de la mise au point d'un projet. Donc, j'ai bien compris votre position.

Gaëtan DESQUILBET

Le protocole d'indemnisation qui a été négocié au niveau national a, effectivement, une valeur globale sur toute la France. La France est constituée à la fois par les viticulteurs, les grosses productions de céréales, il y a de tout. Et puis, il y a la particularité du bocage, que l'on rencontre dans la Manche, en Ille-et-Vilaine et en Mayenne, et nous avons évidemment pris note qu'il y avait des demandes particulières qui nous semblent fondées sur le bon sens. Donc, l'idée que nous avons, par rapport à cette demande, c'était de travailler avec la réunion des chambres d'agriculture des départements concernés pour élaborer (et nous en avons le temps, puisque nous nous y prenons à l'avance dans le projet), un protocole particulier sur l'ouvrage, pour prendre en compte ce genre de demande qui, effectivement, a priori, n'est pas respectée.

Elodie HARDEL

Vous dites que les agriculteurs ont été indemnisés. Mais une fois, seulement, ou tous les ans ?

Olivier HERZ

Les agriculteurs étaient indemnisés jusqu'à très récemment, une fois pour toutes. Nous faisons un capital équivalent à toute la gêne occasionnée par le pylône. C'était, évident, quand c'était le papa ou le grand-père qui avait touché, ça ne paraît pas très juste pour les générations qui arrivaient dans l'exploitation. Aujourd'hui les choses vont changer un peu. C'est le but des discussions qui viennent d'avoir lieu, et qui ont conclu au protocole qu'évoquait Monsieur Ferrey. Donc, pour les propriétaires nous avons le même principe, pour les exploitants nous avons une indemnisation qui est payée par période. Ce que nous proposons, a priori, c'est de faire un paiement calé sur 9 ans, mais cela peut être 3 ans, 6 ans, cela peut même être tous les ans. Cela finit par faire des petites sommes, et un petit chèque tous les ans, cela représente beaucoup de frais de gestion. Mais ce qui est clair, c'est qu'aujourd'hui, pour le 400 000 volts, il faut. Le paiement des indemnités pour les exploitants, ça ne sera plus une fois pour toutes comme auparavant.

De la salle

Ca concerne la PAC unitaire ; ce n'était pas le moment.

Loïc BLONDIAUX

Il y a plusieurs questions qui concernent ça. Et, pendant le débat, dans la troisième partie, nous reviendrons sur cette question.

.II Acteurs socio-économiques

Monsieur MESLIN, Vice-président de Manche Développement

Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, je voudrais d'abord présenter Manche Développement. Il s'agit d'une association des quatre chambres consulaires du Département de la Manche. C'est-à-dire les deux CCI du Centre et Sud Manche et celles du Maine Cotentin : la chambre des métiers et la chambre d'agriculture. Ces quatre chambres consulaires sont des institutions publiques dirigées par des chefs d'entreprises ou des agriculteurs qui sont aussi chefs d'entreprises à la Chambre d'Agriculture et qui sont élus au suffrage universel.

Donc, moi, je vais développer notre cahier d'acteur, en quelques mots. D'abord, les enjeux économiques du projet THT, les atouts du département de la Manche et nos attentes du monde socioéconomique.

.1 Les enjeux économiques du projet THT

Le projet d'une ligne à très haute tension Cotentin-Maine procède des enjeux économiques pour nos ressortissants. La nouvelle ligne est attendue pour renforcer la fiabilité de l'approvisionnement des consommations en évitant le black-out, alliant, par la même, les pertes d'activité, et les poids associés à ce type d'incident. Le projet constitue une opportunité pour réfléchir au renforcement du réseau électrique, de répartitions régionale et locale pour l'accueil des nouvelles entreprises ou l'amélioration du service aux entreprises. L'investissement projeté porte sur un montant global de 180 à 220 millions d'euros. Certaines de ces dépenses sont susceptibles d'intéresser des entreprises locales du bâtiment et des travaux publics.

Le chantier est appelé à durer deux années, mobilisant près de 200 personnes, pour la construction de la ligne et l'adaptation des postes de relais. Des retombées indirectes de consommation courante sont donc à en attendre. L'emprise des postes de relais et des servitudes de passage et les dommages sur des exploitations agricoles. Sur le plan public, des opportunités sont à saisir, pour renforcer le réseau départemental, de communication à haut débit, élément nécessaire pour le fonctionnement de nos entreprises. Des incidences sur le patrimoine environnemental de la Manche, facteur de valorisation économique, notamment au plan touristique, sont à prendre en compte. Un accroissement attendu des taxes locales, pour les collectivités traversées par l'infrastructure. Il est important que l'ensemble de ces enjeux soit pris en compte par un maître d'ouvrage à sa juste valeur, et donne lieu à débat avec les acteurs locaux. De la sorte, l'intégration du projet dans cet environnement se trouvera grandement facilité.

.2 Les atouts de notre département

La Manche dispose d'atouts pour répondre à l'aménagement de la ligne à très haute tension, au premier rang desquels figure la qualité de ses offres et de ses entreprises.

La présence de lignes à très haute tension sur notre territoire est liée à la spécialisation électronucléaire du Cotentin. Il ne s'agit pas d'une découverte. Une synthèse d'expériences de ses acteurs locaux vis-à-vis de ses équipements mériterait d'être menée pour éclairer les actions d'accompagnement à conduire dans le cadre du projet.

Notre agriculture est innovante, responsable, consciente de l'intérêt général, et dispose d'une expérience des grands chantiers d'infrastructures. Il suffit de se rappeler le chantier de l'A 84. Notre

département compte de nombreuses entreprises, aptes à conduire des travaux préparatoires et d'accompagnement du chantier, et ceci, dans de nombreux corps de métiers.

.3 Les attentes du monde socioéconomique

Les enjeux économiques concernent nos entreprises, dont les attentes peuvent être considérées dans leur globalité, par RTE Six points sont à préciser :

- RTE doit assurer des retombées importantes en matière de commandes aux entreprises de la Manche, et soutenir, par là, les emplois locaux.
- RTE doit pouvoir informer le personnel des chantiers sur les services dont ils peuvent bénéficier dans notre département. Exemple : l'hôtellerie et la restauration.
- RTE peut instaurer aussi une harmonisation avec le réseau départemental de communication à haut débit, dans le but de desservir nos entreprises.
- RTE doit aussi mettre à niveau la desserte des principaux sites d'activités du département, en haute tension et moyenne tension, lorsque le besoin s'en fait sentir.
- RTE doit aussi participer activement à la gestion des mécanismes de compensation, à destination de l'exploitant agricole.
- RTE, enfin, doit promouvoir la ligne à très haute tension, au travers d'une information permanente, à destination du public, pour en faire, pourquoi pas un lieu de tourisme d'éthique.

Loïc BLONDIAUX

Je ne pense pas que votre développement appelle spécialement des réponses.

Olivier HERZ

Bien entendu, RTE informera largement pendant toute la durée de la procédure. Je voudrais cependant insister sur un point qui a été soulevé par Monsieur Meslin, c'est la question du renforcement de la qualité d'alimentation dans le centre de la Manche.

A RTE nous avons un exercice qui s'appelle le schéma de développement de réseau des transports que nous rendons au ministère de l'industrie. Ce schéma fait l'apport sur la base de volets régionaux qui font l'objet d'une concertation, notamment avec le Conseil Régional, et le schéma de développement de la basse Normandie montrait, à terme, qu'il y aurait ce que nous appelons une contrainte de transformation entre le niveau 400 000 volts et le niveau 90 000 volts dans le centre de la Manche. Et le poste amené du projet Cotentin Maine est l'occasion de mettre des transformateurs pour injecter des puissances supplémentaires en 90 000 volts dans le centre de la Manche, donc pour améliorer la qualité de l'électricité et, comme je l'indiquais tout à l'heure, faciliter l'implantation d'entreprises.

Loïc BLONDIAUX

Il y a beaucoup de questions sur la santé, comme vous vous en rendez, peut-être, compte. Nous les réservons pour la troisième partie de la discussion.

Monsieur BAILHACHE, Président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs bonsoir.

La Chambre d'Agriculture, vous l'avez entendu tout à l'heure, fait partie de l'association inter consulaire France Développement et, à ce titre, la Chambre d'Agriculture a aussi souhaité posé un cahier d'acteur et a aussi posé un certain nombre de questions.

Peut-être vous dire que dans notre mode de travail, par rapport à ce que nous avons fait jusqu'à présent, nous avons souhaité nous réunir, les cinq chambres d'agriculture éventuellement concernées par le passage de la ligne, c'est-à-dire la Chambre d'Agriculture de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Ille-et-Vilaine, et de la Mayenne, pour commencer un travail de réflexion et de mise en œuvre d'une stratégie par rapport à la construction de cette ligne.

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent, dans nos départements, une force économique. Nous pouvons même dire, aujourd'hui, lorsque nous cumulons les deux, la force économique. Et donc, dans notre stratégie, le cahier d'acteur que nous avons écrit est un cahier d'acteur qui ne préjuge en rien de la décision de mettre en place ou non un EPR, que si l'EPR est construit, il faut forcément évacuer le courant, dans les meilleures conditions, au regard de l'agriculture, des conditions d'exercice du métier d'agriculteur, et aussi au regard du milieu rural, tant pour l'électricité conduite par la nouvelle ligne électrique que par les anciennes et par rapport à la situation actuelle et à celle de demain.

Il convient donc, d'essayer, au travers de ces discussions qui sont prises par les élus locaux, d'apporter notre contribution pour que, auprès des agriculteurs, et auprès du milieu rural, les incidences soient limitées.

La première des choses : nous souhaitons très clairement avoir un débat extrêmement local, très proche du terrain. Même si aujourd'hui nous sommes à Saint-Lô nous pouvons considérer que nous sommes proches du terrain. Nous, nous considérons que nous ne sommes pas encore assez près, parce que nos agriculteurs sont sur leur territoire.

Une préoccupation : préserver l'environnement agricole et rural. Pour ce faire, vous avez l'obligation : de choisir le meilleur tracé à Errieux, d'écouter et de regarder.

Je veux d'ailleurs, comme toute infrastructure, essayer de rechercher les meilleurs moyens appliqués à cette intégration paysagère, mais aussi de rechercher le minimum de nuisances pour les acteurs locaux.

Si ce tracé doit avoir lieu, il est nécessaire de faire des diagnostics initiaux à tous les niveaux ; essayer de comprendre pourquoi il est plus facile de passer par ici ou par là, et essayer de bien identifier les besoins particuliers qui sont nécessaires et qui sont ceux poseront problème demain. Plus particulièrement essayer de faire positionner les postes relais, étant originaire de sur le territoire de la commune de Terrier, il me semble que Terrier a été cité tout à l'heure, et il me paraît important que tous ces postes qui seront consommateurs d'espaces agricoles, la plupart du temps, soient forcément bien éclairés.

Nous demandons, tout simplement, qu'une étude agricole soit faite, sur l'ensemble du territoire, et sur l'ensemble des tracés. Pour essayer de bien comprendre quel est l'avenir de l'agriculture sur ces territoires et quels sont les enjeux. Lorsqu'il s'agira de construire cette ligne, si le B.R est décidé et

lorsque le tracé sera décidé, la phase de construction sera une phase délicate. Je reviens sur mon propos : une concertation locale, proche du terrain, avec les agriculteurs, le plus près possible de l'activité agricole.

Vous avez parlé de compensations au travers d'un protocole national.

Il me semble que le protocole national a une vertu : c'est qu'il a une vision territoriale globale.

Il a un gros handicap : pour la région (plus particulièrement pour le département de la Manche), c'est qu'il ne prend absolument pas en compte les activités d'élevage. Il est donc nécessaire soit de rebattre les cartes et faire le même nombre au plan national, soit de faire un protocole de ligne, et d'essayer d'y intégrer dans ces accords, professions, RTE, et l'ensemble des acteurs qui tournent autour de cette activité et de ce passage de ligne, pour répondre à des préoccupations d'éleveurs qui ne sont connues que par des éleveurs.

Il se trouve que, dans cette opération, il y a aussi l'activité elle-même. Donc, il est nécessaire de bien prendre en compte toutes les procédures administratives qui existent sur le terrain, les exploitations agricoles. Je parle de la politique agricole commune, des contrats territoriaux d'exploitation, de contrats de culture rurale, des agriculteurs qui sont en progression ou en agriculture biologique.

Et il me semble, qu'au travers de tout cela, il y a la nécessité de bien prendre en compte cette activité agricole et l'exercice de l'activité agricole.

En termes de communication, il est indispensable de bien communiquer sur des conditions de mise en œuvre, de sécurité sous les lignes.

Bien communiquer sur la manière dont les choses se sont faites après l'implantation de la ligne, mais aussi sur ce qui sera fait pendant l'implantation de la ligne.

Et puis, peut-être dernier sujet, j'ai abordé tout à l'heure les activités d'élevage. Il me semble que, lorsque nous sommes dans un département d'élevage avec une forte densité d'habitations et d'élevage, un grand nombre d'agriculteurs et de bâtiments agricoles, l'impact des lignes électriques sur les activités d'élevage ne peut être ignoré de personne. Concernant les courants de faible tension, nommés aussi « courants parasites », leurs effets peuvent altérer de manière significative et importante l'activité de l'élevage. Il est donc nécessaire de dire qu'il n'est pas question qu'une ligne à très haute tension surplombe un bâtiment agricole ; qu'il ne nous semble pas opportun de maintenir des activités agricoles et des bâtiments analogues à côté de ces lignes ; qu'il faut envisager de manière très claire, positive et constructive, le déplacement de ces bâtiments d'exploitation lorsque vous avez la nécessité de passer à tel ou tel endroit. Ca se fait aujourd'hui dans le cadre des discussions des ouvrages d'acier, que ce soit à l'égard des autoroutes ou autre : le passage d'une ligne de chemin de fer ; et que, à côté de tout cela, il se fasse une réflexion autour de la conformité des exploitations agricoles, que des diagnostics zone technique sanitaire et tellurique soient pris en charge par les lieux pour bien identifier les endroits et les problèmes que poseront la construction de la ligne à très haute tension. Il est donc important de regarder tout cela, et nous souhaitons qu'une unité de recherche officielle chargée d'étudier tous ces phénomènes soit construite à proximité d'une ligne à très haute tension.

Nous avons donc, en conclusion, trois points : un état initial, pour bien quantifier la situation agricole, la prise en charge des différents diagnostics sur le territoire et sur les exploitations agricoles remettre au goût du jour, la négociation dans le cadre du protocole national soit au travers

d'un avenant au protocole national, soit dans une discussion d'un protocole de ligne au travers des départements et au niveau des collectivités concernées.

Loïc BLONDIAUX

Merci.

Olivier HERZ

Sur ces trois points, cela a déjà été dit sur l'état initial. Nous ferons des diagnostics électriques, avant l'implantation de la ligne, sur les installations à proximité, et ça, c'est une fois que nous connaissons le tracé, c'est-à-dire dans plusieurs années ; en tout état de cause, nous travaillerons très en amont, je le répète, ensemble, avec la profession, pour minimiser les proximités de ces bâtiments. Pour ce qui concerne le protocole, nous, effectivement, nous partageons votre avis selon lequel le protocole national n'est pas du tout adapté aux spécificités du bocage. Et le protocole national prévoit précisément de faire des conventions sur certains ouvrages en particulier pour les décliner en fonction des spécificités locales. C'est ce que nous ferons, bien entendu de manière homogène, dans l'ensemble des départements concernés par l'ouvrage.

Loïc BLONDIAUX

Avant de passer la parole à Monsieur Halbecq, qui est le dernier intervenant, je voudrais faire écho à une question qui nous a été posée. Monsieur Pierre Lemains nous l'a soumise : « Citoyens, contribuables, je crois que nous le sommes tous, ici, d'une certaine manière, le discours officiel à la tribune insiste fortement sur le versement de l'indemnité. Faut-il en conclure que le projet devrait être considéré comme définitif ? »

Jean-Pierre GIBLIN

Alors je vais répondre. Il n'y a pas de discours officiel. Ce n'est pas parce qu'il y a une tribune qu'il y a un discours officiel. Il y a des gens qui témoignent, il y a un maître d'ouvrage et puis il y a une commission qui essaie de faire en sorte que le débat s'instaure. Alors, une fois dit cela, je crois que ce souci qui a été exprimé par un certain nombre d'acteurs fait partie des points que l'on évoque souvent dans un débat public. Dans l'esprit, en tout cas, de la commission des débats publics, le fait de poser ce type de question n'implique pas qu'une décision ait été prise. Ce sont des questions telles que « si le projet se fait, dans quelles conditions les choses se réglerait-elle en termes d'indemnité. » Je pense qu'il soit tout à fait légitime que ces questions sont posées mais n'en déduisez pas, je vous en prie, que le débat est clôt. À ce que j'ai entendu ce soir, nous sentons bien que ne fait que commencer et que nous aurons l'occasion de reparler de l'ensemble de ses sujets.

Je vais donc maintenant passer la parole à Monsieur Halbecq qui va nous présenter le point de vue du conseil général.

.III Les acteurs politiques

Claude HALBECQ, Vice-président du Conseil Général

Merci Monsieur le président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs. Je prendrai sur ce sujet particulier de la très haute tension, un biais, je crois que l'EPR est bien pour nous, puisqu'il s'est agi d'un débat et un choix politique du département de la Manche. Choix politique tout simplement parce que l'assemblée du conseil général s'est prononcée officiellement en faveur de ce projet et

L'association des maires que je représente à eu à se positionner, il ne s'agit pas d'un engagement de tous les maires, mais d'une position de principe, favorablement à ce projet. Pourquoi cela ? Parce qu'à partir du moment où il y avait une proposition au niveau national d'implanter des sites EPR, vous comprenez que la candidature du département de la Manche paraissait légitime, car le département a une très grande tradition d'accueil nucléaire. Cela peut paraître paradoxal, mais c'est une réalité, parce que l'arsenal est là depuis longtemps et que personne n'en parle. Les responsables ont géré correctement, je pense, le site de la Hague et celui de Flamanville et nous avons une certaine sérénité par rapport au nucléaire. Nous en connaissons toutes les difficultés et tous les dangers, nous en connaissons également les impacts sur la vie d'un territoire et, en ce qui concerne le département, vous comprendrez que le premier point qui m'apparaît bien sûr est le volet économique. Il a été présenté par les consulaires de façon tout à fait normale et il est vrai qu'il s'agit d'un choix économique pour le département avec des conséquences très importantes pour la sous-traitance et qui essaient sur l'ensemble du territoire. Il s'agit également d'impact sur l'emploi dans une période critique, rappelons que cela concernerait 2000 personnes durant quelques années, et 3 à 400 en maintenance. Il s'agit également du choix d'un pôle de très haute technologie dans ce département avec d'autres acteurs sur le territoire départemental au travers de l'EPR, de la radioactivité, de l'utilisation de cette force importante, et qui fait du département de la Manche un territoire avec des points tout à fait remarquables en termes de compétences reconnues dans le monde entier. Il ne faut de plus ne pas se voiler la face, il y aura des retombées fiscales et financières pour le département de la Manche et sur le territoire traversé avec des conséquences importantes.

Ce n'est pas pour cela que le département de la Manche est totalement obnubilé par le nucléaire, qu'il est aveugle ou qu'il est mauvais fils. Notre charte de l'environnement a mis depuis six ans de développement durable au cœur de son activité, nous avons un guide (*inaudible*) sur les paysages qui fait qu'il se développe aujourd'hui, doucement, mais avec certitude. Et nous avons également fait le choix d'un nouveau pôle sur le site, pas très loin d'ici pour justement avoir une vitrine des énergies renouvelables au niveau du département. Je voulais expliquer ici le choix, pour ne pas que nous soyons accusés d'avoir une vision des choses limitée et bornée. Je dirais également que par rapport à cela, une démarche tout à fait nouvelle a eu lieu. Pour nous, nous n'avons pas de questions à poser à EDF ou à RTE, nous avons des exigences, ce qui est beaucoup plus fort. Tout simplement parce que le Président Le Grand, qui n'est pas présent ce soir mais qui m'a chargé de le dire, est en communication permanente avec ces deux grands donneurs d'ordre pour faire en sorte que les réalités de cette implantation soient retenues, prises en compte au niveau du département de la Manche pour qu'elles puissent être acceptées par la population. Tel est notre objectif actuel. Nous demandons une procédure (*inaudible*) tout simplement parce qu'il s'agit d'une démarche officielle qui permet d'avoir un engagement auprès des partenaires avec des retombées sur notre territoire, plus peut-être au nord de Carentan. Nous demandons, comme cela a déjà été dit, des retombées fortes pour les entreprises de notre département et de notre région, parce que ce qui se passe ici dans la Manche est également un projet régional. Nous devons donc le porter ensemble. Nous demandons également des retombées locales et toute la prise en compte de la ruralité. Notre département vit en premier de l'agriculture, vit au sein de ses entreprises, vit du nucléaire et du tourisme. Nous aurons des exigences particulières du fait de l'aspect spécifique de ce département en termes de ruralité, (*inaudible*) des habitations et d'autres qualités qui seront notamment celles de son environnement et de sa qualité de vie. Ce qui a été dit tout à l'heure par les partenaires nous amène à être très vigilants dans ce débat. Le président Le Grand e eu le Président (*inaudible*) au téléphone et ce dernier s'est engagé à prendre en compte bon nombre de points proposés par les uns et les autres parce qu'il s'agit déjà également d'un début de conservation. Nous avons de fortes exigences, nous sommes mobilisés. Lorsque Monsieur Bonduelle parlait de mobiliser les élus, il peut compter sur nous. Nous allons faire en sorte d'être très mobilisés si ce projet est validé et qu'il

s'implante effectivement sur Flamanville. Je me réjouis que cette concertation ait lieu au travers de la commission nationale débat public. Il s'agit d'un moment privilégié d'écoute où chacun peut s'exprimer. Nous sommes tous conscients que nous avons des cris du cœur, une sensibilité à respecter, et une réalité scientifique qu'il faut mesurer, tester. Le vétérinaire rural que je suis sait bien qu'ici ou là ont été relevé quelques incidents dont il faut tenir compte et qu'il faut essayer d'analyser. Nous devons également être mobilisés à ce niveau. Nous serons très exigeants en termes d'accompagnement parce que les communes qui seront concernées au-delà des pylônes et de la taxe, peuvent espérer un certain nombre de retombées en termes d'aménagement du territoire.

Le Président Le Grand m'a chargé de dire qu'il était penché sur ce dossier, que nous serons très présents et très exigeants avec les donneurs d'ordres.

Discussion avec le public

Jean-Pierre GIBLIN

Merci, Monsieur Halbecq. Nous allons pouvoir passer maintenant après toutes ces interventions il y en a un grand nombre, 25, nous allons tenter de les regrouper par thème, et, puisqu'il ne nous reste qu'une demi-heure, tenter de les reformuler – vous pourrez intervenir pour préciser la manière dont vous vous les lire – et nous demanderons des réponses à RTE, mais également aux participants présents à la tribune.

Je vais d'abord prendre la question de Monsieur Joël Lefèvre qui avait posé la question sur la distance par rapport aux habitations, la question numéro 10. Il dit « Je considère que ma question n'a pas été correctement retranscrite, je parlais de la distance d'une ligne THT et non de la hauteur par rapport à une habitation. » Je pense que tout le monde avait bien compris votre question était une question de distance de ligne et pas une question de hauteur. Il est vrai que ce qu'a dit Monsieur Desquilbet sur la partie technique portait sur une distance verticale et vous avez donc pu comprendre que votre question avait été mal comprise. Nous allons donc peut-être répondre à cette question ultérieurement, de manière plus précise, parce que je crois qu'elle est très importante dans la mise au point de n'importe quel projet. Nous répondrons donc à votre question et nous engageons à ce que vous ayez une réponse très précise correspondant à la manière dont vous aviez posé votre question.

J'ai ensuite une question très particulière émanant de Monsieur Chapon qui est déjà intervenu « Pouvez-vous nous préciser les conditions de demande des expertises techniques contradictoires ? » Cela nous a été demandé de manière officielle, écrite, formalisée et ce point est validé ensuite par la Commission nationale sur notre avis, sur nos propositions.

Frédéric CHAPON

L'expertise est donc prise en charge par la commission du débat public ?

Jean-Pierre GIBLIN

En effet, l'expertise est prise en charge par la commission nationale du débat public et payée par elle.

Frédéric CHAPON

Permettez-moi deux petites choses, très, très brèves. Votre système d'écriture est bon pour poser des questions, mais pas pour restituer des réactions. Je comprends qu'il y ait des règles, cela ne doit pas être forcément facile, mais je pense que le débat est fructifié par des réactions que nous devons pouvoir exprimer.

Je voudrais maintenant réagir à ce que disait Monsieur Hertz par rapport au tourisme, question également importante. Je pense pas que nous puissions faire d'amalgame entre le tourisme en général, les châteaux de la Loire, les gens qui ont des hôtels, les petits villages où les villes doivent vivre avec l'agro-tourisme, les gîtes ruraux et les campings à la ferme qui sont essentiellement (*inaudible*), mais nous devons pas oublier que malheureusement notre patrimoine, particulièrement l'architecture, a beaucoup souffert de la seconde guerre mondiale et que notre tourisme est essentiellement basé sur un tourisme (*inaudible*).

Seconde réaction pour Monsieur Meslin qui semblait se réjouir que les lignes aériennes apportent de beaucoup d'emplois à la région, je pense que nous créerons également des emplois si nous enfouissions les lignes.

Dernière réaction pour Monsieur Desquilbet qui veut rassurer en disant que, alors qu'il en a le droit, les lignes aériennes ne passeront pas aussi près que quatre mètres des habitations, il ne faut pas oublier que les études médicales montrent aujourd'hui les dangers de la THT aérienne, montrent une augmentation de risque de leucémies chez l'enfant, pas à 4 mètres, mais jusqu'à 600 mètres de part et d'autre de la ligne. Cette étude est réelle, je peux vous la communiquer, je ne comprends pas que vous puissiez contester ce fait.

Jean-Pierre GIBLIN

Par rapport à votre intervention, la première partie concerne la distance verticale ou horizontale. J'ai déjà répondu en disant qu'il faudra que la question soit retraitée. Nous vous assurons que vous aurez une réponse à ce sujet, notamment sur les pratiques, les règles en matière de conception. Je ne possède pas à l'information, mais nous la demanderons à RTE.

La seconde partie de votre question fait allusion aux effets sur la santé. Nous avons en notre position une série de questions sur la santé que nous allons traiter de suite.

Frédéric CHAPON

Un mot, Monsieur, pour répondre à votre réaction. Nous allons mettre cette étude sur le site et nous allons en produire une traduction. Cette étude sera donc disponible pour tout le monde.

Jean-Pierre GIBLIN

Nous allons lire les cinq questions concernant la santé et vous pourrez ensuite prendre le micro si vous souhaitez prendre la parole.

Loïc BLONDIAUX

Nous avons effectivement eu un grand nombre de questions sur la santé, je vais vous en lire quelques-unes qui me paraissent assez emblématiques.

La question numéro 4 de Monsieur Patrice Vedier « Étant déjà riverain de la ligne Flamanville-Domloup, si une seconde ligne est construite en parallèle, quel sera l'impact sur la santé humaine ? »

Question numéro 21 « Est-il possible de faire une étude d'impact de la présente ligne à haute tension sur les humains, les animaux, en interrogeant les populations déjà concernées par cette présence ? »

Question numéro 9 « La population est inquiète du passage de la ligne THT, agriculteurs, personnes âgées, jeune, parents s'interrogent sur les effets néfastes sur la santé et l'environnement. Nous vous demandons de préciser clairement des réponses à leur apporter à ce sujet. »

Question numéro 16 de Madame Bahuaud « Vous prévoyez de dédommager la gêne visuelle engendrée par la présence de la ligne THT, mais que prévoyez-vous pour compenser les gênes

engendrées par les champs magnétiques et leurs effets perturbants sur la santé, le bruit majoré par temps humide ? »

Une question rejoint celle de Monsieur Chapon, question numéro 17 « Combien de (*inaudible*) à moins de 200 mètres de la ligne THT, voire étude anglaise constatant une augmentation de 60 % de la leucémie chez les enfants. »

Encore une dernière question, de cette façon toutes les questions ont pu être entendues et posées. Monsieur René Marie.

René MARIE

Je préfère la poser.

Loïc BLONDIAUX

Allez-y, mais ne soyez pas trop long, s'il vous plaît.

René MARIE

Voici ma question : circuler, il n'y a rien à dire à propos de la santé animale, mais quel est l'impact sanitaire sur l'homme qui n'a pas la peau de l'animal ? Ne dit-on pas que les forts champs magnétiques peuvent être à l'origine de troubles importants ?

Loïc BLONDIAUX

Voilà donc toute une série de questions. Il serait bien que RTE réponde, mais vous pouvez également, vous, répondre à ces questions.

Jean-Pierre GIBLIN

Oui, parce que ces questions de santé humaine n'ont pas beaucoup été abordées jusqu'à présent, or je crois que cela est un point très important sur lequel nous allons faire une séance particulière. Il vous a été dit qu'il serait mis en ligne un certain nombre d'études qui ont été faites sur le sujet, traduites au besoin, des réactions qu'elles ont suscitées, de sorte que vous ayez une information complète sur un sujet qui inquiète beaucoup, nous le savons, nous l'avons déjà entendu. Je pense donc que nous devons tenter d'aller le plus loin possible sur ce sujet. Avant de passer la parole à RTE, Monsieur Dufour voulait dire un mot par rapport à la formulation de ce groupe de questions.

Monsieur DUFOUR

Je voulais juste apporter mon témoignage. Lorsque je me suis rendu avec un certain nombre de personnes du GPSE dans les élevages qui ont alerté dans les départements, je pense que RTE est bien au courant, que ce soit le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Drôme, la Corrèze, le Nord, le Pas-de-Calais, la Manche. Je regrette, mais nous avons dans notre département beaucoup d'élus qui sont vétérinaires et j'aimerais que ces élus qui veulent réellement implanter l'EPR en disant que cela est économiquement bon, s'inquiètent auprès des vétérinaires. Je me suis rendu dans différents élevages français, et j'ai pu voir des animaux morts. En Ille-et-Vilaine, j'ai pu constater un taux d'animaux morts par crise cardiaque à quinze jours de l'abattage. Et il ne s'agissait pas que de deux cochons. Bien sûr, nous pouvons toujours de poser la question des pratiques des éleveurs, est-il compétent, sait-il nourrir ses animaux. Ces gens demandent effectivement justice aujourd'hui,

des expertises et d'ailleurs, dans ce dossier, les experts ont demandé énormément d'argent pour que ces expertises aboutissent. Un jour, la justice a tranché et à chaque fois qu'elle a tranché, bien sûr, nous avons des choses telles que le BVD, malgré que des nutritionnistes, des vétérinaires aient pu apporter peut-être que l'éleveur avait rempli toutes ses fonctions. Il était vrai que dans le rapport fourni au GPSE, tous les éléments ont été donnés, les rapports d'expertise, les rapports vétérinaires. Mais je suis tout de même au regret de vous dire que lorsque la dernière réunion du GPSE s'est tenue en septembre 2000, nous avons eu la présentation de neuf pages de ce rapport, et ces pages ont disparu, ainsi que les rapports d'experts. Ils ne sont pas perdus, puisque nous les avons, nous l'avons rapporté chez nous. Le rapport officiel n'est jamais sorti, mais pourquoi avoir enlevé les parties qui faisaient état d'inquiétude de la part de vétérinaires ? Non, effectivement, ces éleveurs ne sont pas des hurluberlus qui voulaient faire parler d'eux. Bon nombre d'éleveurs témoignent, disent qu'aujourd'hui le nucléaire est sans doute la solution. Ils ne refusent donc pas le projet ou un certain progrès, une certaine évolution technique. Ce sont par contre des gens qui posent des questions, on nous a retiré de la ferme expérimentale, cela n'est pas normal. Nous n'en serions peut-être pas la si nous l'avions eue.

Jean-Pierre GIBLIN

Monsieur, il est très intéressant de vous écouter. Vous avez abordé le problème de la santé animale. Les questions qui étaient posées concernaient la santé humaine.

Monsieur DUFOUR

Vous comprendrez bien que les questions sont communes.

Jean-Pierre GIBLIN

Je ne suis pas sûr que nous puissions aujourd'hui épuiser un débat très difficile, un débat sur lequel il y a bon nombre de controverses. Je le redis, nous allons essayer de fournir, en les mettant notamment en ligne sur Internet, les documents les plus récents qui ont été publiés à ce sujet, les réactions qu'ils ont engendrées, parce qu'il y a également des commentaires. Un rapport a été fait à la demande du ministère de la Santé et les uns et les autres ont suscité des réactions. Nous mettrons tout cela à votre disposition et nous aurons une séance sur la santé humaine le 7 décembre à Vitré et non à Saint-Lô puisque nous sommes obligés d'aller dans tous les départements. Je crois donc que nous devons préparer un long débat sur cette question.

Avez-vous un commentaire à faire sur ce problème de la santé humaine ? Je vous demanderai d'être rapide parce qu'il nous reste un certain nombre de questions et nous n'avons plus qu'un quart d'heure.

Olivier HERZ

Il va être très difficile de répondre rapidement, Monsieur le Président, parce que le sujet intéresse tout le monde. Nous en reparlerons plus en détail à Vitré, où des médecins seront présents. Gaëtan Desquilbet et moi-même ne sommes pas médecins et nous ne pouvons répondre à toutes ces questions.

Je voudrais souligner que les lignes à 400 000 volts existent depuis la seconde guerre mondiale. La question de l'impact sur la santé humaine a été évoqué en 1979 et une Américaine dans Sunday Times à la première évoqué la possibilité de risque accru de cancer chez les enfants vivant à proximité d'ouvrages électriques. À l'époque, les industries électriques et les pouvoirs publics ont

immédiatement réagi et le premier point a été de reconnaître que la question faisait problème. Il y avait une interrogation partagée par un certain nombre de personnes.

Nous reconnaissons qu'il existe un problème, nous ne nions pas la réalité, il existe une incertitude sur ce point et nous devons donner les moyens à la recherche. Nous devons de plus informer de façon continue, nous le faisons ce soir et nous le ferons à Vitré le 7 décembre. Autre point important, le recours à l'expertise collective. Il s'agit de sujets extrêmement complexes, comme l'a rappelé Monsieur le Président, nous ne pouvons pas nous prononcer à ce sujet à partir d'une étude unique. Le recours à l'expertise collective a donc été privilégié. Il s'agissait de quelque chose de nouveau, expertise collective veut dire contradictoire et pluridisciplinaire, réunissant donc des gens qui n'ont pas forcément la même opinion, qui sont à la fois et épidémiologues, des spécialistes de la leucémie, etc.

Nous n'avions donc effectivement aucune idée en 1979. Nous sommes aujourd'hui en 2005, un certain nombre de travaux ont été faits, plusieurs dizaines d'expertises collectives, je crois plus de 80, énormément d'études épidémiologiques, biologiques. Quel en est le résultat aujourd'hui ? N'étant pas médecin, je lis ce que les instances sanitaires internationales comme l'OMS ou en France comme le conseil supérieur de la santé publique. Dans l'état actuel de la santé, ces instances considèrent que les champs électromagnétiques de très basses fréquences, c'est-à-dire 50 Hz, des lignes électriques ne présentent pas de risque pour la santé. Nous avons d'ores et déjà des certitudes, il n'y a aucun risque de cancer pour les adultes, que ce soit en exposition résidentielle ou en exposition professionnelle, et aucun risque pour les enfants quotidiennement exposés à moins de 0,4 micro Tesla, unité de mesure du champ magnétique.

Jean-Pierre GIBLIN

Pouvez-vous terminer ? Nous aurons une étude approfondie par la suite.

Olivier HERZ

Aujourd'hui, aucune étude n'a pu montrer une relation de cause à effet entre les champs électromagnétiques et le risque de leucémie chez l'enfant. Seules des relations statistiques ont été montrées dans ces études épidémiologiques. Association statistique comme dans l'étude Draper alors que d'autres études n'ont pas démontré d'association statistique comme l'étude de Doyle en 1999. De plus, les deux auteurs de ces rapports sont extrêmement dubitatifs, cela est le cas des auteurs de l'étude Draper. Beaucoup de commentaires ont d'ailleurs été adressés au *British Medical Journal* suite à cette étude.

Pour terminer rapidement, Monsieur Chapon a évoqué les 600 mètres de la ligne. À 600 mètres de la ligne, les champs magnétiques liés à une ligne à très haute tension, à 400 000 volts, sont très largement inférieurs à ce que l'on peut trouver à l'intérieur d'un domicile.

Jean-Pierre GIBLIN

Nous pourrions rebondir sur ce commentaire, mais je pense simplement que nous devons aborder ce sujet de la manière la plus sérieuse possible, et je conseille en particulier, à tous ceux qui veulent participer à ce débat qui aura lieu sur la santé, s'ils ne l'ont pas déjà fait, de lire la littérature de la plus récente que nous allons tenter de mettre en ligne dans les jours qui viennent pour que nous ayons un débat le plus approfondi possible. Chacun aura sa propre opinion, nous ne pouvons pas préjuger que cela donnera lieu à un consensus, mais, je vous fais simplement la sujétion de vous informer avant cette séance très importante.

De la salle

Je constate sur ce qui vient d'être dit qu'en France les champs magnétiques n'ont pas d'incidence sur la santé humaine et animale alors que dans d'autres pays de la communauté européenne, elles en ont.

Loïc BLONDIAUX

Lors de la réunion du 7 décembre, qui portera sur cette question, la commission a expressément demandé à une représentante de l'OMS devenir présenter un état beaucoup plus général, un état comparatif. Nous avons demandé à l'un des auteurs du rapport de la DGF, qui est l'un des derniers rapports en date, de venir le présenter, et nous avons également demandé à un chercheur italien de venir présenter les seuils de précaution adoptés par tous les pays comparables à la France, sachant qu'effectivement il y a une diversité de seuils de précaution. La commission nationale du débat public a donc voulu faire en sorte que le cadre français soit dépassé.

Jean-Pierre GIBLIN

Des questions non encore traduites se trouvent déjà sur le site de la CPDP et vous pouvez déjà les consulter. Nous avons encore deux ou trois demandes d'intervention. Monsieur Ferrey voulait intervenir, je lui donne donc que le micro et nous tenterons ensuite de lire les dernières questions.

Monsieur FERREY

Merci, Monsieur le Président. Il a bien sûr été fait état de la santé humaine, la santé animale, échappatoire : il y a un renvoi à d'autres commissions. Mais un débat n'a pas vraiment été posé, reposé, celui de la protection environnementale. J'ai la chance de vivre dans une commune qui a déjà une ligne de 400 000, et je l'ai à proximité de mon exploitation. Nous avons une demande : si nous ne pouvons pas enterrer les 400 000, pouvons-nous au moins décemment penser enterrer les basses et moyenne tension ? Je crois qu'il s'agit d'un minimum de protection de l'environnement, d'un minimum de confort visuel à assurer aux habitants de ces zones.

Loïc BLONDIAUX

Cela va dans le sens d'une question que nous n'avons pas traitée et qui fait l'articulation avec le problème de la santé humaine. Question de Monsieur Ledanois « Le principe de précaution ne demanderait-il pas que l'on se penche plus sur l'enfouissement des lignes ? »

Olivier HERZ

Juste sur ce point précis, comme je l'indiquais RTE est indépendant d'EDF et est notamment le distributeur qui gère les lignes à moyenne et à basse tension qui sont sous contrat de concession avec les collectivités locales. En revanche, j'ai présenté tout à l'heure les mesures d'accompagnement. Donc, le moment venu, ces questions pourront être étudiées dans le cadre du programme d'accompagnement de projet, puisque nous savons, nous à RTE, qu'il existe dans le département de la Manche beaucoup plus de lignes à moyenne tension aériennes.

Jean-Pierre GIBLIN

Nous allons donc tenter de traiter en cinq ou dix minutes maximum un certain nombre de question que nous avons déjà sur la table et je vois que d'autres arrivent. Nous ne pourrons pas toutes les

traiter oralement, mais nous nous engageons à vous fournir des réponses écrites sous trois semaines. Vous pourrez à nouveau réagir si vous n'êtes pas satisfaits. La commission se charge simplement de veiller à ce que la réponse soit bien sûr positionnée par rapport à la question posée. Vous aurez le droit de réagir ensuite, lorsque vous aurez reçu cette réponse.

Quelques questions portent sur les justifications de la ligne et je vais laisser Monsieur Blondiaux vous les lire et nous aurons peut-être une réponse globale de RTE.

Loïc BLONDIAUX

Nous avons des questions effectivement techniques.

Question numéro 15 de Monsieur Feuillet « Comment expliquez-vous que deux couloirs THT soient suffisants pour acheminer le courant entre Flamanville et Périers alors qu'il faudrait en rajouter un troisième au sud de Périers ? »

Dans le même ordre d'idée, question numéro 23 de Monsieur Lefèvre « Vous annoncez pouvoir utiliser les lignes THT déjà existantes jusqu'à Périers, pourquoi ne pas utiliser le reste du réseau plus au sud jusqu'à Domloup ? Cela économiserait les coûts et les impacts sanitaires. »

La situation numéro 33 corrobore les questions précédentes de Madame Sylvie Lemonnier « Vu la situation de Flamanville et de la corne du département, la Manche n'est-elle pas condamnée dans l'avenir à n'être qu'un vaste couloir de lignes THT ? »

Question numéro 5 ou 8 de Monsieur Hervieu « Cette nouvelle ligne THT d'une capacité supérieure ou inexistante, permettra-t-elle à terme de remplacer les lignes actuelles ? »

Dernière question, là aussi très, très précise sur la justification du projet, posée par Monsieur Marcel Letablier, question numéro 29 « Comment comptez-vous relier la ligne entre Flamanville et le poste de Menuel à l'étang Bertrand ? »

Deux toutes dernières questions dans ce principe de justification Monsieur Lemains « Quel apport d'énergie pour la Basse-Normandie, pourquoi faire ? », nous sommes là plus dans l'alimentation électrique.

Question numéro 30 : « quelle résistance auront les pylônes de cette ligne THT en cas de tempête comme celle de 1999. »

J'espère ne pas avoir lu trop de questions à la fois, mais toutes ont été présentées.

Olivier HERZ

Je pense avoir déjà répondu à la question sur la Basse-Normandie en disant que nous profiterions du poste de départ de la ligne pour installer des transformateurs, de façon à améliorer la qualité de l'alimentation électrique au centre de la Manche. Pour les deux autres points de la question, tout ce qui concerne Périers et la résistance des pylônes, je laisse la parole à Monsieur Desquilbet.

Gaëtan DESQUILBET

Par rapport au départ de la ligne, pourquoi commençons nous effectivement à 50 km de la centrale et comment arrivons-nous de Flamanville jusqu'à Périers ? La réponse est ultra technique. Il existe

certes une ligne allant de Flamanville à l'étang Bertrand qui se sépare ensuite vers Rouen et Rennes. Ces lignes ne servent cependant pas qu'à transiter l'énergie produite par Flamanville. Ce sont des objets du réseau électrique dans les transits toutes les énergies de toutes les centrales de la zone vers tous les clients, tous les consommateurs de la zone. Nous avons en particulier sur les lignes depuis Rouen jusqu'à Caen qui remonte aujourd'hui jusqu'à Menuel, une partie de la consommation de la Bretagne qui vient circuler sur ces lignes, une partie de ce qui est produit par les centrales nucléaires de Paluel et Penly, mais également par des centrales au nord de la France et qui viennent parfois de l'étranger, de Belgique ou d'Allemagne. Donc, sur les lignes se trouvant dans le Cotentin, circule de l'énergie qui n'est pas produite par Flamanville et qui n'est pas non plus de l'énergie absorbée et concentrée dans le Cotentin. Il ne faut pas croire que nous ayons un équilibre dans chaque région au niveau du réseau électrique. Nous avons une solidarité entre les régions, et même entre les pays d'Europe, puisque comme nous sommes interconnectés avec nos voisins, nous nous secourons mutuellement lorsque nous avons des pannes sur les réseaux. Donc aujourd'hui, entre Menuel et le poste de départ, sur des lignes du nord Cotentin, se trouve de l'énergie qui, si nous ne créons pas de poste de départ, est déviée. C'est-à-dire que cette énergie qui vient de la Haute-Normandie et qui va jusqu'en Bretagne, au lieu de remonter à l'étang Bertrand et de redescendre, elle redescend tout de suite. Et, comme nous soulageons les lignes, il n'y a pas besoin de renforcer. C'est donc la création du poste de départ qui permet de dévier les transits venant du nord de la France et qui vont jusque dans l'ouest, qui permet de soulager les lignes et qui fait que nous pouvons accueillir les 1600 mégawatts de l'EPR. Voilà donc pourquoi il n'y a pas besoin de démarrer les lignes depuis le réacteur.

Sur le point de la résistance par rapport à la tempête, la tempête de 1999 a eu des vents supérieurs aux normes de construction des pylônes. Cette tempête était donc exceptionnelle, et son retour a été calculé de l'ordre de 1000 ans. Nous avons, sur nos 230 000 pylônes, eu 1200 pylônes à terre, que nous avons reconstruit suffisamment rapidement au bout d'une semaine pour que tout le monde soit réalimenté. Il s'agissait d'une opération évidemment houleuse pour RTE, et nous avons aujourd'hui retravaillé avec les pouvoirs publics qui nous donnent les règlements pour la tenue mécanique des pylônes. Les pressions de vent, c'est-à-dire les vitesses de vent pour lesquelles les pylônes sont dimensionnés ont été augmentées depuis. La nouvelle ligne sera donc évidemment conforme aux nouveaux règlements et tiendra mieux pour que, si la tempête de 1999 se produisait, les pylônes ne tombent pas.

Jean-Pierre GIBLIN

Monsieur Desquilbet, il est pratiquement dix heures et nous allons nous arrêter là si vous en êtes d'accord. Il y a un certain nombre de questions, un petit nombre que nous n'avons pas pu citer et sur lesquelles nous n'avons pas pu vous apporter de réponse. Certaines rejoignent des questions sur déjà été posées, il y a donc eu une réponse partielle et nous nous engageons à répondre mieux par écrit. De toute façon, nous ferons le tri de toutes les questions que vous avez posées, et, à la lumière de l'enregistrement, de celles qui ont eu des réponses claires au cours de la séance. Toutes les autres obtiendront une réponse écrite dans les trois semaines.

Il y a cependant une question dont je ferais mention, une question sur les éoliennes. Je suis désolé, nous allons tenter de l'interpréter, il ne s'agit pas de l'objet du débat mais je pense que cela est néanmoins une question sur les énergies alternatives. Je vais arrêter là cette séance et je vous remercie beaucoup. J'espère que vous n'avez pas été trop frustrés de la méthode un peu autoritaire avec laquelle nous avons essayé de diriger ce débat, que vous puissiez avoir la parole et que l'ensemble des questions puisse être évoqué et je conclus évidemment en disant que nous avons toute une série de problématiques qui justifient totalement les différentes séances thématiques

auxquelles nous vous avons convié. Vous aurez tout de même à la sortie un verre pour vous détendre. Merci beaucoup à tous.